

N° 14



5 F.

FEDECHOSSES

Fédéchoses - *F014*

le fédéraliste
trienne

1976

POUR LE FEDERALISME

2° trimestre



LE NATIONALISME
CONTRE LE COURS DE L'HISTOIRE

quatrième année

ITALIE p.21
48
pages

Comité de Rédaction

J.P. Bacquart
J.F. Billion
J.M. Dubos
J. Martineau
Y. Pagès
J.L. Prevel
B. Thery

Secrétariat de Rédaction

M.C. Richard

*Revue fédéraliste
trimestrielle*

Tout courrier

J.E.F.
26, rue Sala 69002 Lyon

Directeur de la publication

J.L. Prevel

Commission paritaire 56256

Imprimerie
Presse Nouvelle
44, rue Burdeau 69001 Lyon

SOMMAIRE

EDITORIAL :

Les Communistes avec nous. P. 3

KANT : l'Aspect de Valeur du Fédéralisme. P. 5

HAMILTON : l'Aspect de Structure du Fédéralisme. P. 8

L'Aspect Historico-Social du Fédéralisme. P. 11

L'Echec de Luxembourg. P. 14

GRANDE BRETAGNE :

Vers un Royaume Uni Fédéral P. 16

ITALIE :

Une Crise aux Racines Internationales, une Solution
Européenne P. 21

Travailleurs Immigrés en France P. 31

La Guerre du Vin P. 32

...Ou une Guerre Franco-Occitane P. 34

Election européenne P. 35

Pourquoi je suis Candidat
(déclaration de Willy Brandt au Congrès du Mouvement
Européen) P. 36

LE MONDE et l'élection européenne P. 39

La Réforme du second cycle :
un arbre ; derrière : une forêt P. 42

Le cadeau de départ de J.-P. Soisson P. 44

La grève des avocats : un mauvais procès P. 47

FEDECHOSES - pour le Fédéralisme

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM Prénom

ADRESSE

Somme : (20 F minimum) par chèque barré au nom de Jean-Luc PREVEL, adressé à J.E.F. -
26, rue Sala, 69002 Lyon.

les communistes avec nous

Au terme d'une rencontre, le 29 janvier 1976, entre la Section Turinoise de la J.E.F. et le secrétariat de Turin de la F.G.C.I. sur le thème de l'élection directe du parlement européen en 1978, les jeunes fédéralistes et les jeunes communistes ont adopté la déclaration commune que nous rapportons ci-dessous.

Depuis le Conseil européen de Luxembourg en avril n'a pu rien décider et la décision finale sera prise en juillet à Bruxelles. Malgré cela l'analyse de nos camarades et des jeunes du P.C.I. garde toute son actualité et tout son intérêt politique.

" La G.F.E. et la F.G.C.I. ont examiné la situation politique nouvelle créée au niveau européen par la décision du Concil Européen des 1 et 2 décembre 1975 de fixer la première élection européenne en 1978. L'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement de la C.E.E. devra se préciser avec l'approbation définitive d'une convention électorale établissant le système électoral, la date unique et résolvant le problème de la compatibilité des mandats. Cette approbation devra avoir lieu au cours du prochain conseil européen fixé les 1 et 2 avril puis être soumis pour ratification aux parlements nationaux.

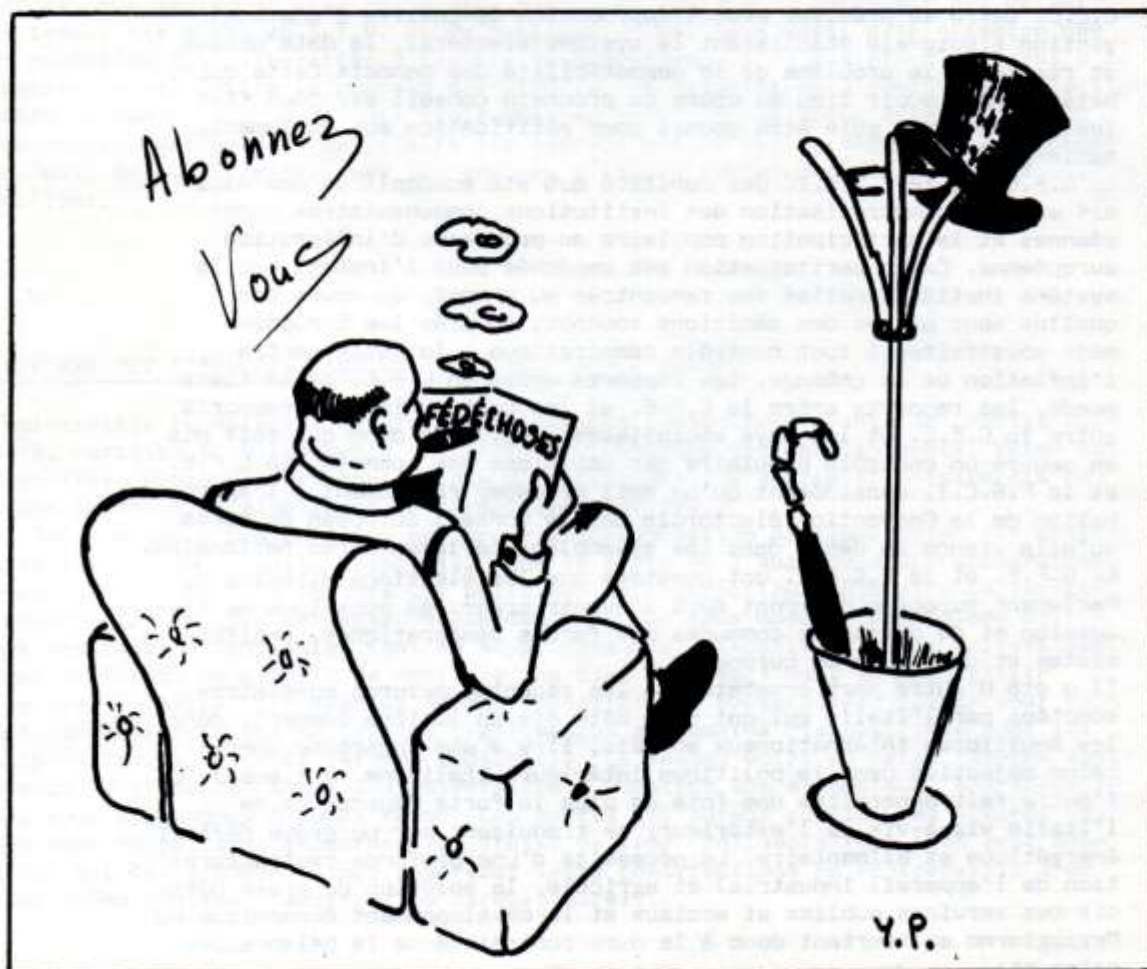
La G.F.E. et la F.G.C.I. ont constaté qu'a été accompli un pas décisif vers la démocratisation des institutions communautaires européennes et la participation populaire au processus d'intégration européenne. Cette participation est empêchée pour l'instant par le système institutionnalisé des rencontres au sommet, au cours desquelles sont prises des décisions touchant de près les Européens mais soustraites à tout contrôle démocratique : la lutte contre l'inflation et le chômage, les rapports entre la C.E.E. et le tiers monde, les rapports entre la C.E.E. et les Etats-Unis, les rapports entre la C.E.E. et les pays socialistes, etc. Afin donc que soit mis en oeuvre un contrôle populaire des décisions des sommets, la G.F.E. et la F.G.C.I. considèrent qu'on doit procéder rapidement à l'approbation de la Convention électorale par le Conseil européen de sorte qu'elle vienne en débat dans les assemblées parlementaires nationales. La G.F.E. et la F.G.C.I. ont constaté que les élections directes du Parlement européen pourront dans l'avenir créer des occasions de discussion et de décisions communes des forces démocratiques, antifascistes et de gauche en Europe.

Il a été d'autre part constaté que les récentes mesures monétaires adoptées par l'Italie qui ont d'un côté mis en lumière comment, dans les équilibres internationaux actuels, il y a une ingérence américaine objective dans la politique intérieure italienne, ont aussi, de l'autre fait apparaître une fois de plus la forte dépendance de l'Italie vis-à-vis de l'extérieur, se traduisant par un grave déficit énergétique et alimentaire. La nécessité d'une profonde restructuration de l'appareil industriel et agricole, la solution du grave déficit des services publics et sociaux et le développement économique du Mezzogiorno se heurtent donc à la dure contrainte de la balance des paiements.

La G.F.E. et la F.G.C.I. estiment qu'une planification démocratique élaborée au niveau européen, avec la participation des représentants des travailleurs et articulées régionalement, pourrait contribuer de manière déterminante à la solution de la crise économique italienne et des problèmes qui viennent d'être évoqués, en alimentant un flux massif d'investissements vers l'Italie.

Pour ces raisons la G.F.E. et la F.G.C.I. ne peuvent qu'opposer un avis négatif sur la proposition formulée dans le rapport Tindemans concernant une relance de l'intégration monétaire n'incluant que les pays riches de la Communauté : cela compromettrait les possibilités de développement économique de l'Italie et la stabilité du cadre politique démocratique italien. L'intégration économique et monétaire passe en effet par la constitution d'un fonds européen de réserve, (c'est-à-dire la mise en commun des réserves de change des pays de la C.E.E.) propre à maintenir des parités monétaires stables à l'intérieur de la C.E.E. et à soustraire par conséquent les monnaies européennes à l'hégémonie du dollar et aux spéculations des sociétés multinationales.

En conclusion la G.F.E. et la F.G.C.I. en vue des prochaines échéances politiques européennes (Conseil Européen ; élections européennes en 1978) et de la grave crise économique italienne, jugent utile de procéder à de futures consultations communes sur ces problèmes et considèrent comme important que le Parlement italien, quand le Conseil européen aura approuvé la convention électorale européenne, prenne une décision dans le même sens."



KANT

L'ASPECT DE VALEUR

DU FEDERALISME



Comme théoricien de la politique et du droit, Kant est fédéraliste. Kant est le seul à avoir élaboré une conception fédéraliste du développement dialectique de l'histoire vers l'affirmation universelle de la paix, de la liberté, de l'égalité et de la raison.

On peut lire le fédéralisme de Kant dans deux textes de son oeuvre politique encore qu'il soit présent aussi dans son oeuvre philosophique, en plusieurs endroits, et notamment dans la Critique de la faculté de juger.

Le premier texte est l'essai Vers la paix perpétuelle publié à Königsberg en septembre 1795 (aussitôt traduit en français, en danois et en anglais) où il définit la paix.

Le second texte est l'essai antérieur, de 1784, Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique où il établit quelles seraient les conséquences de la paix sur la condition humaine.

Il ne faut pas confondre la paix et l'absence momentanée de guerre. La paix est l'impossibilité de la guerre. Dans le domaine de la politique intérieure, personne ne songerait à appeler paix civile une situation où chacun peut être agressé et doit rester armé pour se défendre en cas d'agression, même si personne n'est effectivement agressé. Tout le monde parlerait de trêve dans une situation de guerre civile généralisée.

Or, ce qu'on appelle la paix internationale est précisément une situation de ce genre. En réalité, ce qu'on appelle la paix n'est pas la paix.

Il faut distinguer par conséquent, dans l'ordre international comme dans l'ordre interne, guerre, trêve et paix. La trêve appartient à la sphère de la guerre. La paix, c'est l'abolition de la violence, l'activité des hommes désarmés, l'organisation pacifique du genre humain, l'impossibilité de la guerre.

Il faut donc retenir que la paix n'existe pas tant que le critère ultime de la solution des différends entre les Etats, réside dans l'épreuve de force.

C'est ainsi que l'idéologie de la détente recouvre une réalité belliqueuse, un rapport de force, l'équilibre nucléaire. La détente n'est pas la paix, c'est la trêve. Par conséquent, la guerre reste à l'ordre du jour ; elle est toujours possible ; sa préparation est permanente. Même si la guerre n'est pas actuelle, même si elle n'a pas lieu matériellement, pendant la trêve, dans l'intervalle entre deux guerres, les hommes doivent sans cesse tenir compte de la possibilité de la guerre, adapter leur comportement et leur pensée à cette possibilité de la guerre, ce que montrent l'existence d'armées permanentes et l'obligation faite aux citoyens de tuer et de mourir pour la patrie. La guerre est virtuelle. La paix n'est pas une question de simple bonne volonté, une déclaration unilatérale de non-violence ; elle n'est pas une possibilité de l'état de nature.

Vers la Paix perpétuelle (Presses Universitaires de France). P. 89

"L'état de paix parmi les hommes qui vivent côte à côte n'est pas un état de nature ; ce dernier est bien plutôt un état de guerre sinon toujours déclarée, du moins toujours menaçante. L'état de paix doit donc être institué car la cessation des hostilités n'en est pas encore une garantie et, si un voisin n'obtient pas d'un autre cette garantie, (ce qui n'a lieu que dans un état légal), il peut traiter celui-ci en ennemi lorsqu'il l'en a menacé".

La paix est l'élimination de la menace de la guerre ; c'est la situation dans laquelle les hommes peuvent faire abstraction de l'hypothèse de la guerre dans tous leurs actes.

La paix est une organisation qui a le pouvoir d'interdire aux hommes et aux Etats le recours à la violence pour résoudre leurs différends et les contraindre à les résoudre par le moyen du droit. C'est le second article définitif en vue de la paix perpétuelle.

V.P.P. - Page 99 :

"Les peuples, en tant qu'Etats, sont comparables aux individus ; dans l'état de nature (c'est-à-dire dans l'indépendance de toute loi extérieure) leur seul voisinage leur porte déjà préjudice et chacun d'eux, pour garantir sa sûreté, peut et doit exiger de l'autre qu'il entre avec lui dans une constitution analogue à la constitution civile, où l'on puisse garantir à chacun son droit."

Un mérite impérissable de Kant est d'avoir vu dans l'anarchie internationale le fondement objectif de la guerre et d'avoir su montrer la relativité historique de la guerre, en mettant en lumière la possibilité du dépassement de l'anarchie internationale.

De même qu'a pu être dépassée l'anarchie existant dans les rapports entre les hommes par la création d'un pouvoir public capable d'imposer le respect du droit, de même les rapports anarchiques entre les Etats pourront être éliminés par la constitution d'une fédération mondiale.

La loi de la force qui régit les différends internationaux sera supplantée par le règne universel du droit. Par conséquent, la raison d'Etat aura perdu son fondement objectif.

Kant a défini, sans équivoque, le rapport entre la paix, le droit et la fédération, et a distingué, avec la rigueur dont il ne s'est jamais départi, la sphère de la paix et la sphère de la guerre.

Le droit international, fondé sur l'indépendance absolue des Etats, appartient à la sphère de la guerre. C'est de ce droit que l'Organisation des Nations-Unies doit s'accomoder et avant elle, la Société des Nations. Contre ce droit, Kant a écrit des lignes qu'un fédéraliste ne doit jamais oublier :

V.P.P. - Page 105 :

"Aux yeux de la raison, il n'y a pas, pour les Etats entretenant des relations réciproques, d'autre moyen de sortir de l'absence de légalité, source de guerres déclarées, que de renoncer, comme les individus, à leur liberté sauvage (anarchique), pour s'accomoder de la contrainte publique des lois, et former ainsi un Etat des Nations croissant sans cesse librement, qui s'étendrait à la fin à tous les peuples de la terre".

Les bases étaient jetées de la critique fédéraliste du pacifisme de la conscience individuelle, des Etats et des partis. L'erreur des théories libérales, démocratiques et socialistes de la guerre et de la paix était démasquée :

Les libéraux disaient : les fauteurs de guerre sont les monarques absolus ; la séparation des pouvoirs abolira la guerre.

Les démocrates disaient : c'est l'arbitraire du Prince ou l'intérêt des Puissants qui est la cause de la guerre ; le suffrage universel établira la paix car les peuples ne sont pas belliqueux.

Les socialistes affirment encore : les guerres et l'impérialisme sont imputables au capitalisme ; l'appropriation collective des moyens de production mettra un terme à l'état de guerre.

Kant répondait par avance, avant le démenti des faits. Le principe de la critique fédéraliste du libéralisme, de la démocratie et du socialisme était posé.

Le fondement de la paix réside dans l'état de droit, dans l'obéissance des hommes et des Etats à des lois qu'ils ont librement formées, qu'ils ne sont pas tentés de violer, dans un ordre légal contre lequel ils n'ont aucune raison de se rebeller. C'est pourquoi la constitution de chaque Etat doit être républicaine.

V.P.P. - Page 91 :

"La constitution qui se fonde premièrement sur le principe de la liberté des membres d'une société (comme hommes), deuxièmement sur celui de la dépendance de tous (comme sujets) à l'égard d'une législation unique et commune, et troisièmement sur la loi de l'égalité de tous (comme citoyens), cette constitution est la seule qui dérive de l'idée du contrat originnaire, et sur laquelle doit se fonder toute la législation juridique d'un peuple. Une telle constitution est républicaine".

La fondation de la fédération mondiale suppose que tous les Etats aient réalisé formellement (donc partiellement) la valeur de la liberté, de l'égalité. La définition par Kant des conditions idéales (et non matérielles) de la paix marque le passage du pacifisme, de l'utopie à la science.

Monique BARTHALAY

Les trois articles théoriques que nous avons publiés dans ce numéro de Fédéchoses ont été rédigés par quatre militants et militantes. Cependant ils correspondent à un patrimoine commun de l'avant-garde fédéraliste. Le lecteur intéressé retrouvera ces thèmes remarquablement développés entre autres dans deux textes :

- . Lucio Levi "Le Fédéralisme"
Fédéchoses supplément au n° 12.
- . Lucio Levi "Crise de l'Etat national et Mouvement ouvrier"
Collection "Textes Fédéralistes"
Editions Fédérop (ouvrage à paraître).

HAMILTON

L'ASPECT DE STRUCTURE

DU FEDERALISME



Micheline HANNOUN

Hamilton occupe une place de choix dans le fédéralisme. Confronté avec la création de la première fédération continentale, il a inventé et découvert en même temps que les éléments institutionnels du fédéralisme son aspect de structure. L'étude d'Hamilton, pleine d'enseignements, dans un monde qui cherche encore le fédéralisme, ne peut se concevoir qu'à travers l'historique et l'analyse des institutions américaines.

1 - L'INDEPENDANCE - LA GUERRE - LA CONFEDERATION

Les treize colonies étaient différentes sur les plans géographique, religieux, économique, juridique (les unes sont à charte, les autres sont des possessions de la couronne) et sur celui du peuplement. Mais une unité linguistique s'est établie, alliée à un goût commun pour la tradition anglo-saxonne.

Les difficultés entre colonies et Métropole s'élevèrent dès le vote par le Parlement anglais des premières réformes fiscales ; en 1775, le conflit devient armé.

Du fait même de la lutte contre la Grande-Bretagne, les premiers traits de la Nation Américaine et ses futures institutions politiques se dessinent : en effet, cette guerre donne conscience aux colonies d'une unité et développe l'interdépendance des états américains sans détruire les 13 patriotismes. Un comportement fédéral précède l'existence de la fédération : on constate un double loyalisme et une double appartenance à l'Etat et à l'Union.

A ce stade de l'analyse, il convient de noter le jugement suivant d'Hamilton qui sera d'ailleurs corroboré par la triste évolution des Etats-Unis.

Pour Hamilton, un comportement fédéral :

- ne se développe que sur des aires plurinationales qui jouissent d'une liberté politique et d'une certaine unité,

- ne se maintient que si la prospérité atténue les luttes de classes et si l'insularité garantit la sécurité et dispense d'une puissance militaire.

Les nécessités mêmes de la lutte contribuent à orienter le caractère des institutions et plus précisément à les orienter dans un sens démocratique. Le peuple voit dans la guerre d'indépendance une occasion de libération politique et sociale. L'indépendance est déclarée le 4 juillet 1776.

Cette guerre rendait indispensable l'institution d'une autorité qui la finance et représente l'Union.

Le 14 novembre 1777 les rapports internationaux entre les treize états s'organisent dans un pacte qui se résume ainsi :

- principe de souveraineté et égalité des Etats,
- ligue d'amitié mais existence d'une armée commune embryonnaire,
- le seul organe de la confédération est un congrès, c'est-à-dire une assemblée de diplomates dans laquelle chaque état est représenté et n'a qu'une seule voix. Il n'a qu'un pouvoir formel tandis que les Etats détiennent le pouvoir réel.

En 1787/88, l'Union est menacée de faillite pour les raisons majeures suivantes :

- elle ne prévoyait aucun organe exécutif,
- les ressources financières du congrès étaient trop faibles et les Etats n'avaient pas été solidaires dans le financement de l'effort de guerre.

2 - CONVENTION DE PHILADELPHIE

Dans cette ambiance de désunion s'affrontent un courant unitaire favorable à un gouvernement central fort avec une dépendance des Etats et un courant pluraliste (fédéraliste ou confédéral) désireux de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté des Etats.

La confédération se meurt et ces deux options trop exclusives sont irréalisables. Des commissions se réunissent pour régler des points particuliers (droits de douane, réglementation commerciale) et il est décidé de réunir une commission générale en 1787 pour proposer des améliorations à la constitution fédérale. Elle se constitue en Convention et élabore un projet de constitution voté à l'unanimité le 17/9/1787.

Les deux courants ont du composer ; composer un pouvoir législatif alliant pluralisme et unité, c'est le mécanisme même du fédéralisme.

Le courant unitaire donne naissance à la Chambre des représentants (représentation proportionnelle de la population) le courant pluraliste au Sénat (représentation égale des Etats).

3 - "LE FEDERALISME"

Cet ouvrage est une collection d'articles de journaux écrits et publiés dans l'Etat de New-York pour la campagne électorale de ratification de 1787-88.

Madison représentait la Virginie au congrès de la Confédération. Il a préparé dans les commissions interétatiques la convention de 1787 et ses compétences l'ont désigné comme secrétaire des débats de la Convention.

Hamilton, ancien secrétaire et collaborateur de Washington pendant 3 ans de guerre, a été échaudé par l'insuffisance des institutions politiques, au point que ses interventions pendant le congrès reflètent à l'excès son désir d'un pouvoir centraliste, monarchique, fort.

Hamilton et Madison ont collaboré à la mise en forme finale des textes adoptés. Aussi se sont-ils partagé la rédaction des articles. Jay a assuré la rédaction de la politique étrangère.

3.1 INSUFFISANCE DE LA CONFEDERATION

La confédération est bâtie sur une erreur fondamentale. Hamilton l'explique ainsi : "Augmenter l'autorité fédérale sans diminuer l'autorité des Etats, proclamer la souveraineté de l'union et l'indépendance absolue de ses membres."

La Confédération basée sur l'égalité et la souveraineté des Etats n'a pas la moindre autorité. Ce n'est qu'une association.

Il y a eu d'autres exemples de confédération dans l'histoire, mais l'erreur est toujours présente : les lois du conseil fédéral s'adressent aux Etats qui en font ce qu'ils veulent.

Hamilton fait un catalogue des défauts de la confédération :

- dépourvues de sanctions les lois du congrès ne tiennent lieu que de recommandations.
- la division des contributions des états en contingents entraîne une inégalité,
- il n'existe pas de réglementation du commerce entre les Etats,
- l'armée est de la compétence des Etats,
- un Etat quelque soit sa population et sa richesse n'a qu'une voix,
- sans pouvoir judiciaire fédéral il ne peut y avoir d'interprétation commune des lois et traités.

Il est évident que le Congrès représentant des Etats ne peut exercer les pouvoirs d'une union.

3. 2 LES DANGERS

Deux dangers guettent la confédération :

- l'évolution des ordres internes des Etats séparés : Centralisme et militarisme,
- "espérer le maintien de l'harmonie entre plusieurs états indépendants et voisins ce serait négliger le cours uniforme des événements humains et aller contre l'expérience des siècles".

3. 3 LE "BON GOUVERNEMENT" OU L'EQUILIBRE DES TROIS POUVOIRS

Pour la Convention le problème était le suivant :

"organiser un véritable pouvoir politique commun sur le territoire de 13 Etats séparés

en maintenant les Etats et en réalisant l'unité".

Hamilton défend la position "nationaliste" d'un pouvoir fort et unitaire, mais, à son grand regret la Convention opte pour un compromis : les Etats particuliers voient leur souveraineté limitée et l'Etat fédéral a une suprématie également limitée. L'Etat et la fédération sont concurrents sur un même espace, sur un même territoire constitutionnel.

3.3.1 Le législatif est bicaméral

- La chambre des représentants est en prise directe sur le peuple et a sa sympathie. Le nombre des membres est fonction du nombre d'habitants et non de citoyens, ce qui inclut les esclaves. Ils sont élus pour deux ans et ont des pouvoirs étendus.

- Le Sénat est la chambre des Etats (deux par Etat) et la chambre de réflexion. Les Sénateurs disposent d'un mandat de 6 ans, leurs fonctions sont les suivantes :

- . nominations aux fonctions publiques,
- . conclusion de traités,

. sur accusation des représentants, ils jugent lors de la procédure d'impeachment.

Pour contrebalancer ces énormes pouvoirs, l'exécutif dispose d'un droit de veto.

3. 3.2 Le Judiciaire

- Les juges sont nommés à vie comme tous les grands fonctionnaires de l'Etat,

- disposent d'une indépendance totale,

- connaissent des difficultés posées par l'application des dispositions constitutionnelles, des lois de l'Union et font Jurisprudence,

- connaissent également des affaires dans lesquelles les Etats-Unis sont partie contre des Etats membres ou des citoyens.

- connaissent en appel de toutes les affaires civiles et pénales assurant ainsi l'unité d'interprétation de la loi.

3.3.3 L'exécutif

Le Président est élu au second degré, il peut être jugé, son veto est conditionnel.

Il représente le "bon gouvernement" imaginé par Hamilton. Il est l'unité ; il dure

(4 ans), est indépendant (financièrement) et dispose de pouvoirs suffisants dans

une dépendance raisonnable à l'égard du peuple (contrôle des assemblées, élections).

Il fait passer son programme et ses recommandations dans son message à l'Etat de l'Union.

3.4 L'EVOLUTION

Hamilton était obsédé par le fait que les Etats fédérés pouvaient empiéter sur

la compétence de l'Etat Fédéral. Ce fut très vrai jusqu'à la fin de la guerre

civile, après laquelle on peut constater un mouvement inverse. Toutefois, le

pouvoir fédéral restauré reste limité, notamment dans le domaine social : l'indus-

trialisation de la fin du 19^{ème} siècle influe sur la vie de la fédération entière

qui devient un vaste marché appelant une réglementation économique et sociale. A

la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, le pli est pris, l'administration fédérale

est forte, interventionniste (à l'intérieur et à l'extérieur). Le New Deal brise

l'autonomie financière des Etats qui sont aidés par l'Union (aujourd'hui faillite

de New-York et subvention fédérale). La Seconde guerre mondiale achève cette

oeuvre de centralisation par le totalitarisme (mobilisation de l'économie et

des hommes) et le militarisme.

Hamilton ne définissait pas autrement la dictature : l'existence d'une forte armée

et une centralisation du pouvoir répondant à la nécessité d'une intervention mili-

taire immédiate.

Diffusez nous ... Diffusez nous ... Diff
... usez nous ... Diffusez nous ...

L'ASPECT HISTORICO SOCIAL

la signification du fédéralisme pour l'Europe d'aujourd'hui



Jean-François BILLION

Nous n'avons pas l'intention de revenir sur les aspects de valeur et de structure du fédéralisme.

Nous voulons par contre donner des éléments permettant de déterminer les caractéristiques essentielles d'une Société fédérale et expliciter la signification du fédéralisme pour l'Europe d'aujourd'hui, c'est-à-dire définir son aspect historico-social.



Jean-Luc PREVEL

Historiquement un courant fédéraliste s'est manifesté en Europe en même temps que l'affirmation du principe de la souveraineté nationale, c'est-à-dire durant la Révolution Française et s'est maintenu tout au long des 19^e et 20^e siècles.

Avec la Révolution Française apparaît la fusion de l'Etat et de la Nation. En effet les transformations subies par l'Etat avec les réformes démocratiques et sociales conduisirent le pouvoir à s'appuyer sur la participation populaire et à étendre ses compétences ; elles favorisèrent une énorme concentration de pouvoir entre les mains de l'Etat bureaucratique. D'autre part avec l'école d'état et la conscription militaire obligatoire les valeurs linguistiques morales et culturelles qui animent le sentiment national passèrent sous le contrôle de l'Etat qui s'en sert pour fonder en légitimité soit son pouvoir soit sa politique extérieure.

L'Etat national supprima tous les liens spontanés d'attachement que les hommes avaient toujours ressentis à l'égard des communautés territoriales tant plus petites que plus grandes que la Nation.

On vit apparaître la conviction idéologique que les "nations" seraient des "souches" absolument différentes, fondées sur des principes irréconciliables.

Proudhon écrivit avec une grande clairvoyance que le mélange explosif de la fusion de l'Etat et de la Nation accentuerait les divisions internationales, transformant en "extermination de races" les luttes entre les peuples. L'affirmation du principe national, d'abord en Italie puis et surtout en Allemagne bouleversa l'équilibre européen et rendit inévitable la 1^{ère} guerre mondiale, confirmant ainsi son jugement historique.

La guerre révéla un fait inquiétant : la totale incapacité des classes politiques européennes à contrôler les forces aveugles déchainées par la crise de l'Etat national : Ni la théorie libérale-démocratique, ni la théorie socialiste ne surent interpréter le sens nouveau de l'histoire qui menait irrésistiblement à son dépassement.

Toutefois certains dans les courants politiques s'inspirant de ces théories prirent partiellement conscience de la nouvelle phase de l'histoire. Il s'agit de voix isolées ou de groupes minoritaires (nous rappellerons Trotski et Einandi) qui durant la guerre lancèrent à l'opinion publique le mot d'ordre des Etats Unis d'Europe.

Trotsky écrivit au début de la première guerre mondiale que la cause profonde du conflit résidait dans la révolte des forces de production développées par le capitalisme contre la forme étatique nationale de leur utilisation et que la guerre de 1914 constituait avant tout la crise de l'Etat national comme aire économique autosuffisante. Il concluait en écrivant que dans ces conditions historiques la solution et le devoir pour le prolétariat européen étaient de créer une nouvelle patrie, beaucoup plus puissante et beaucoup plus stable, les Etats-Unis d'Europe comme phase transitoire vers les Etats-Unis du monde. Il faut cependant signaler les limites de sa vision historique car il ne conçut la crise de l'Etat national que comme un aspect particulier d'une crise plus profonde, celle du capitalisme contraint à se transformer en impérialisme pour se développer au-delà des confins nationaux. En fait contrairement à ce qu'ont affirmé les auteurs marxistes de l'époque, de Lénine à Rosa Luxembourg, l'impérialisme et la guerre n'étaient pas les manifestations des inévitables contradictions du capitalisme dans la phase de son plein développement et de son écroulement imminent ; L'histoire a démenti leurs affirmations. Ce fut la tentative de l'Etat national de se doter des dimensions continentales exigées par le développement des forces productives, et non par le capitalisme, qui entraîna l'impérialisme et la guerre. Tandis qu'exilé Trotsky continuait jusqu'à sa mort d'attendre la révolution socialiste, en Europe, le fascisme s'affirmait. Trotsky ne comprit jamais que la Fédération européenne était devenue la condition de l'affirmation et du développement du socialisme et non la conséquence de son impossible victoire dans un seul Etat européen et de son extension aux Etats voisins.

Chez les libéraux ce fut Luigi Einaudi qui tira le plus clairement les leçons du premier conflit mondial, l'interprétant comme une manifestation de l'exigence d'unité de l'Europe. En 1918 il mit en évidence les limites du projet de Société des Nations qui, se fondant sur le principe confédéral, ne limitait pas la souveraineté des Etats. Einaudi, utilisant les deux théories de la Raison d'Etat et de l'Etat fédéral, décela dans le problème de l'unification européenne le fil conducteur de l'histoire de notre siècle et définît les conflits mondiaux comme deux tentatives de la résoudre par la violence. Il signala la cause des guerres dans la contradiction existant entre le caractère fondamentalement supranational de la production et les dimensions nationales de l'organisation politique.

Le nazisme et le fascisme furent l'ultime tentative déployée par l'Etat national pour survivre autonomes dans un monde où l'avenir appartenait aux Etats de dimensions continentales.

Pendant la résistance les fondateurs du Movimento Federalista Europeo, Altiero Spinelli et Ernesto Rossi écrivirent dans le Manifeste de Ventotene que "la ligne de démarcation entre le conservatisme et le progrès coïncide dorénavant avec celle qui sépare l'Etat-national de la Fédération européenne". (1)

Le comportement social typique de la population d'un Etat fédéral présente un caractère bipolaire : le sentiment d'attachement à l'Etat fédéral coexiste avec celui d'attachement à l'Etat fédéré. Aucun de ces deux sentiments ne prévalant sur l'autre. Cependant ce comportement ne peut s'accommoder que d'une situation où la lutte des classes et les conflits de puissance n'influent guère sur les structures de la société. En effet la lutte des classes la divise et tend à faire prévaloir le sens de l'appartenance à une classe sociale sur l'établissement des liens de solidarité au niveau des collectivités locales.

Les conflits externes, eux, provoquent le renforcement du pouvoir central aux dépens des pouvoirs locaux. C'est ce qui explique que les expériences fédérales se soient déroulées dans des Etats qui furent à l'abri des conflits internationaux. Ce fut le cas de la Suisse par sa neutralité et des U.S.A. par leur isolationisme. D'autre part elles sont apparues dans des aires géographiques où la lutte des classes n'avait pas de formes assez radicales pour empêcher la formation d'une certaine solidarité à l'intérieur des communautés territoriales de base.

Les conditions minimales de la réalisation même imparfaite du fédéralisme existent actuellement en Europe.

En effet, d'une part, avec la seconde guerre mondiale les Etats européens ont épuisé leur rôle historique et ne sont plus que les éléments subordonnés d'un système mondial dominé par les puissances continentales (les U.S.A., l'U.R.S.S. et de plus en plus la Chine). D'autre part l'Europe, surtout depuis la crise de 1929 a vu le capitalisme évoluer et entrer dans une phase de transformation au cours de laquelle les organisations politiques et syndicales des travailleurs ont acquis des pouvoirs de contrôle, insuffisants mais croissants, sur la

direction du développement économique et social. Nous pouvons à ce sujet affirmer que, même si le capitalisme ne s'est pas écroulé, nous sommes entrés dans la phase de transition au socialisme, phase dans laquelle les réformes sociales ont permis de dépasser les obstacles les plus importants s'opposant à l'émancipation du prolétariat en tant que classe opprimée. Même si l'exploitation n'a pas été éliminée, la conquête par les travailleurs de salaires supérieurs au niveau de subsistance, la réduction de l'horaire de travail, le contrôle partiel des processus économique-sociaux... ont entraîné une atténuation de l'intensité de la lutte des classes.

A partir de ce moment le fédéralisme, c'est-à-dire l'instrument politique permettant d'instaurer des relations pacifiques entre les Etats tout en leur garantissant leur autonomie, peut devenir une alternative historiquement opérante.

L'on constate cependant qu'il est voué à la dégénérescence s'il demeure confiné dans un seul Etat. La centralisation croissante des pouvoirs qui s'est opérée aux U.S.A. après le 1er, mais surtout après le 2° conflit mondial nous le démontre. (2)

Le fédéralisme ne peut se réaliser parfaitement qu'à condition de prendre les dimensions mondiales.

Le fédéralisme est la seule théorie politique qui pose la valeur de la paix comme objectif spécifique de lutte. Le fédéralisme montre comment "l'anarchie internationale" et la lutte entre les Etats influencent dans un sens autoritaire leur structure interne.

Les Etats-nations européens sont l'expression de la plus profonde division du genre humain et de la plus forte centralisation du pouvoir que l'histoire moderne ait jamais connue. Demain en affirmant l'illégitimité de l'Etat national, la fédération européenne se présentera comme une formation politique pluraliste et ouverte à tout le genre humain.

Elle permettra d'inscrire en filigrane dans l'histoire les valeurs propres du fédéralisme : le cosmopolitisme d'une part et le communitarisme, c'est-à-dire l'aspiration des hommes à s'enraciner dans des communautés, à participer activement au gouvernement local et à en affirmer l'autonomie.

Cependant la Fédération européenne sera un Etat parmi les autres Etats et la logique de puissance des rapports internationaux la contraindra à se refermer sur elle-même et à se centraliser

Nous devons nous souvenir que la révolution française n'a pas réalisé le libéralisme, même si elle a proclamé la valeur de la liberté ; que la révolution de 1917 n'a pas réalisé le socialisme même si elle a proclamé à la face du monde la valeur de la justice sociale. Les révolutions, plus que par ce qu'elles réalisent restent gravées dans la mémoire collective des hommes parcequ'elles ont signifié. La fédération européenne signifiera la négation de la division politique du genre humain et ouvrira la voie à la lutte pour la Fédération mondiale où l'homme, libéré du travail aliéné et de l'anarchie internationale, pourra s'épanouir dans la société que Marx définissait en écrivant : "... dans la société communiste, où chacun n'a pas une sphère d'activité exclusive, mais peut se perfectionner dans la branche qui lui plaît, la société règle la production générale, ce qui crée pour moi la possibilité de faire aujourd'hui telle chose, demain telle autre, de chasser le matin, de pêcher l'après-midi, de pratiquer l'élevage le soir, de faire de la critique après le repas, selon mon bon plaisir, sans jamais devenir chasseur, pêcheur, berger ou critique". (3)

(1) cf: Fédéchoses n° 7 "Il Manifesto di Ventotene"

cf: Fédéchoses n° 12, Luciano Bolis "de la résistance à nos jours la lutte continue"

(2) cf: Fédéchoses n° 6, Bernard Barthalay "la décadence du fédéralisme aux Etats-Unis".

(3) Marx : "L'idéologie allemande".

L'ECHEC DE LUXEMBOURG



Jacques MARTINEAU

L'échec de Luxembourg n'aura déçu que ceux qui, à l'encontre de toutes les prévisions, avaient gardé l'espoir que ce sommet aurait permis d'enregistrer un nouveau pas en avant vers l'unification de l'Europe.

Les Français connaissent l'art de couvrir de noms prestigieux des choses qui en réalité ne méritent guère cet honneur. C'est le cas pour ce Conseil Européen qui peut-être illusionne quelques naïfs, mais qui n'est en fait revêtu d'aucune représentativité réellement européenne. Composé d'hommes qui semblent vouloir entrer à reculons dans l'avenir européen, il ne réunit que des politiciens (que les hasards électoraux ont porté au sommet de leurs hiérarchies politiques nationales) dont peut-être un ou deux méritent la qualification d'hommes d'Etat, mais dont la grande majorité est dépourvue de la stature ou de l'envergure nécessaire pour porter un dessein aussi important, aussi historique que l'unification européenne.

Nous n'en voulons pour preuve que cette affaire de l'élection directe du Parlement européen. Déjà l'on assiste à des discussions et des polémiques relevant du plus bel électoralisme. Il est bon que l'on sache que cette mouture de Parlement de Strasbourg ne rehaussera en rien l'attrait de l'idée européenne auprès des peuples si l'on n'imagine pas une nouvelle formule d'assemblée plus représentative des courants réels qui traversent l'opinion européenne sans distinction de nationalité et qui donne aux régions (garde-fous contre l'arbitraire de tout pouvoir central, qu'il soit parisien ou bruxellois) la place qui doit leur revenir. Cela suppose entre autres, que le Conseil européen, pour être l'exécutif de l'ensemble ainsi formé, soit issu de cette assemblée et qu'un système bicaméral permette une représentation équitable des régions, cadre de vie à dimension humaine des Européens.

Il ne faut pas être grand historien pour s'apercevoir que l'unification politique a toujours été accompagnée d'une mutation profonde des structures pré-existantes et qu'il est rare que l'on ait assisté à un simple transfert de ces structures d'un plan à un autre. S'il y a eu échec à Luxembourg, c'est que l'on s'est engagé dans une mauvaise voie et il n'y a aucune raison de croire que les prochaines réunions auront des résultats meilleurs, à moins que des circonstances contraignantes extérieures ne viennent modifier les idées reçues.

Rien n'a donc avancé et certains doivent se dire que celui qui n'avance pas recule. Dès lors les fédéralistes qui ne peuvent se résigner à abandonner leur philosophie politique et l'idée européenne doivent défendre encore plus clairement leur conception en matière de construction européenne qui constitue une proposition universelle et n'est nullement liée aux conceptions politiques du passé et du présent. On ne fera jamais l'Europe en feignant d'ignorer les mutations sociologiques dans et hors de la Communauté.

Il est rare, dans le passé, que des processus d'unification politique se soient déroulés selon des règles préétablies conformes aux conceptions existantes. Chaque nouvelle structure politique a été mise en place parallèlement à la formation d'un nouveau type de société qui s'est élaboré progressivement comme c'est précisément le cas au cours de cette fin du XX^e siècle.

Ces nouvelles structures ont été et seront toujours déterminées par des facteurs parfois affectifs et surtout par des rapports de forces. Il suffit de se rappeler la constitution de quelques Etats modernes, tels l'Allemagne, l'Italie ou les Etats-Unis, pour se rendre compte que le processus de l'unification et la mise en place des structures nouvelles se sont toujours écartés des modèles qu'avaient conçus leurs promoteurs, prisonniers des schémas politiques du passé.

Ce qui est assez paradoxal dans le cas de l'unification européenne de la deuxième moitié du XX^e siècle, c'est que l'Europe comme telle a généralement été acceptée par le monde extérieur (la convention de Lomé en est une illustration) alors qu'à l'intérieur les forces particularistes demeurent suffisamment vivantes pour vider l'idée européenne de toute substance. Certains commentateurs n'ont pas hésité à évoquer la menace d'une dislocation de la Communauté.

Disons plutôt que pour l'instant l'Europe vit un peu malgré elle. Elle existe parce que les autres la voient comme telle et même la voient plus grande qu'elle n'est dans son expression communautaire. Sans doute la Communauté peut-elle jouer un rôle moteur mais la façon dont elle le joue nous laisse de plus en plus sceptique.

Ce qui manque à l'Europe pour le moment, ce sont des esprits créateurs capables d'entretenir des courants de pensée et d'entraîner les foules dans la voix du progrès. Pour combler ce vide, les fédéralistes européens doivent affirmer de façon nette la conception globale de la société qui fait leur originalité et non se laisser enfermer dans des schémas institutionnels hérités du passé qui leur enlèveraient tout attrait et donc toute raison d'être.



Aux délégués du 13^{ème} congrès national DE L'UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

Chers amis,

La JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE, section allemande, a reçu avec grand plaisir votre invitation à votre congrès et a pris connaissance de vos efforts.

Ne pouvant participer à votre réunion, elle se déclare néanmoins solidaire de vos aspirations et vous envoie ses meilleurs vœux de succès.

Nous approuvons vos revendications à l'autodétermination.

Conscients, comme vous, qu'une Europe démocratique au vrai sens du mot ne peut s'établir à partir des déclarations dominicales de la classe politique représentante du pouvoir centraliste des Etats-Nations qui oppriment par la force les peuples et les masses laborieuses, mais qu'une Europe doit s'établir en partant de la volonté des peuples concernés qui doivent sauvegarder leur identité culturelle, économique et sociale.

Dans cet esprit nous souhaitons que votre congrès et vos efforts aboutissent à libérer le peuple breton de l'oppression et à lui permettre de participer à la construction européenne.



GRANDE BRETAGNE



vers un royaume uni fédéral

"Une insulte, un camouflet" affirment les Ecossais, "un pur expédient pour sauver un Labour Party en déroute en Ecosse" admettent les Anglais les moins virulents : une erreur politique à coup sûr. Le Livre Blanc sur la dévolution à accorder au Pays de Galle et à l'Ecosse publié par le gouvernement de Mr. Wilson pose plus de problèmes qu'il n'en résoud. Ce document a réussi à faire l'unanimité contre lui dès sa parution en novembre 1975 et le tollé général ne fait que s'amplifier depuis. Comment a-t-on pu arriver à une telle situation ?

1 - A - L'ORIGINE DU LIVRE BLANC

1.1 Positions traditionnelles des divers partis politiques.

Les deux partis principaux, conservateur et travailliste, n'ont jamais eu de doctrine très précise en réponse aux revendications écossaises ou galloises. A chaque fois qu'un gouvernement sentait son implantation électorale vaciller, il se décidait à jeter "un os à ronger" pour calmer un temps les accès de fièvre nationalistes. Ceci est particulièrement sensible à partir des premiers succès du Scottish National Party (S.N.P.) dans des élections partielles entre 67 et 69. La position traditionnelle du Parti Travailliste est le respect des différences culturelles des nationalités mais dans le cadre intangible du Royaume Uni. Il est surtout partisan d'une décentralisation administrative : en 1964 il a mis sur pied le Welsh Office et créé le poste de Secrétaire d'Etat au Pays de Galle. Le Parti Conservateur n'est guère plus motivé par les affaires écossaises. Cependant Mr. Heath envisage pour la première fois une certaine dévolution pour

l'Ecosse (discours de Perth en mai 67), précisée en 74 sous la forme d'une assemblée de conseillers locaux élus indirectement.

Seul le Parti Libéral est en faveur d'un système fédéral. Depuis 1894, les libéraux militent pour l'octroi du "home-rule" aux quatre nationalités du royaume. Quant au S.N.P. son programme politique est clair : dès qu'il obtiendra plus de la moitié des votes des Ecossais, il engagera avec Whitehall les négociations pour l'indépendance.

1.2 Le centralisme politique anglais.

Le pouvoir politique (exécutif et législatif) est trop centralisé à Londres. Les administrations locales sont dépourvues d'autonomie et ne répondent pas aux aspirations locales.

Cette centralisation aboutit à une congestion à Whitehall et à Westminster (sessions parlementaires surchargées...) réduisant les questions plus spécifiquement écossaises à la portion congrue.

1.3 Le déclin du Parti Travailliste en Ecosse.

Le Labour a une responsabilité particulière dans le revirement nationaliste d'un électorat traditionnellement de gauche, avec surtout le fief travailliste de Glasgow et de la vallée de la Clyde. L'état-major londonien du parti est beaucoup moins sensibilisé au problème écossais que ses homologues conservateur ou libéral à cause d'une organisation plus centralisée.

D'autre part, la faiblesse du militantisme

associée avec une image de marque vieillissante (sur des questions telles que la loi sur le divorce, la contraception,...) détournent du Labour une large fraction de l'électorat, jeune en particulier, qui cherche ailleurs des réponses à ses aspirations.

1.4 Le renouveau du Scottish National Party.

Après ses premiers succès de 67 à 69, le S.N.P. s'essouffle de 70 jusqu'en 74. Cette période correspond au gouvernement conservateur durant lequel la façon la plus évidente pour les électeurs de marquer leur mécontentement est de voter travailliste. A partir de 1974, le S.N.P. gagne en crédibilité face à un gouvernement travailliste (de plus en plus décevant), rendu responsable du marasme économique sévissant surtout dans la vallée de la Clyde.

La découverte du pétrole en Mer du Nord permet de renforcer les thèses nationalistes du S.N.P. qui conquiert ainsi 11 sièges au Parlement de Westminster à l'occasion des élections législatives de 74. Mais ce serait une erreur de croire que le renouveau de ce parti ne repose que sur un opportunisme aux couleurs de l'or noir. Il est vrai qu'une partie de la classe politique anglaise fait peu de cas des questions culturelles ou linguistiques ! Quoi qu'il en soit, les travaillistes peuvent se vanter d'avoir encore une fois raté le coche : "Ceux qui disent que le S.N.P. n'est qu'un mélange de pétrole et d'opportunisme devraient se demander pourquoi le Parti Travailliste n'est pas le bénéficiaire de cette soudaine flambée d'espérance. Cela aurait pu être une occasion bénie pour tenir quelques unes des promesses dont il a bercé l'électorat écossais pendant des années." (1)

Espérons que les Ecossais sauront mieux défendre leur pétrole que les Occitans leur gaz de Lacq exporté au profit des consommateurs "franchimands" et non pas destiné à jeter les bases d'une solide industrie régionale. On le voit, les administrations londonienne et parisienne agissent bien d'une façon comparable.

C'est seulement pour couper l'herbe sous le pied aux nationalistes, que les travaillistes se sont engagés dans leur "programme de gouvernement pour les élections de 1974" à étudier la question de la dévolution.

(1) "New Statesman" - 21 novembre 1975.



2 - LES PROPOSITIONS DU LIVRE BLANC, LES REACTIONS.

2.1 Le Livre Blanc

Le Livre Blanc est l'exemple même d'une production technocratique. Son élaboration, qui aurait pu être à l'origine d'une vaste campagne d'explications et de propositions, en Ecosse comme par ailleurs, n'est le fruit d'aucune concertation démocratique. Comment s'étonner dès lors qu'il réponde aussi mal aux aspirations des intéressés ?

2.1.1 L'Assemblée et ses prérogatives

L'Assemblée écossaise serait élue au suffrage universel (scrutin par arrondissement à un seul tour). Rappelons brièvement ses prérogatives : elles couvrent les domaines de l'administration locale, la santé, l'éducation, le droit civil et pénal, le logement, l'urbanisme, l'environnement et les travaux publics. Aucune des questions économiques - clés des problèmes de l'Ecosse - ne sont pas du ressort de la future Assemblée ; Il était difficile de "dévoluer" moins...! Le Parlement de Londres allouera chaque année un budget pour financer les secteurs dévolus. L'Assemblée pourra seulement modifier le taux des impôts locaux mais ne pourra pas en lever d'autres.

2.1.2 Les pouvoirs exorbitants du Secrétaire d'Etat.

Les pouvoirs du Secrétaire d'Etat à l'Ecosse, déjà membre du cabinet ministériel dans le système actuel, ne sont pas diminués dans le projet gouvernemental mais au contraire deviennent équivalents à ceux d'un vice-roi.

Il doit, plus ou moins en fonction de la nouvelle assemblée élue, nommer le chef de l'exécutif et approuve le choix que ce dernier fait de ses collaborateurs. De plus, le Secrétaire d'Etat a droit de veto sur toute loi votée par l'Assemblée qu'il estimerait contraire à sa politique. Il demande alors les amendements nécessaires ; si les députés n'obtempèrent pas, il s'adresse directement au Parlement de Westminster pour l'abrogation pure et simple.

Enfin il peut se substituer à l'Exécutif écossais en cas de refus de ce dernier d'appliquer ses directives.

" Avec un tel arsenal de restrictions, les vœux pieux du Livre Blanc au sujet de la possibilité d'une coexistence harmonieuse entre Edimbourg et Londres sont sans valeur".(2)

2.2 Les réactions suscitées par le Livre Blanc.

Sans parler des nationalistes, les Ecosais modérés des Trade Unions ou du Labour ont été profondément déçus par les propositions si timorées du Livre Blanc.

Sondage réalisé à la mi-décembre 75 sur les intentions de vote des Ecosais

S.N.P.	: 37 %
Labour	: 30 %
Conservative	: 28 %

6,5 % gagnés sur le Labour par rapport à la dernière élection.
(The Economist 20 Décembre 75)

La conséquence immédiate de cette désillusion est la déroute du parti travailliste face au S.N.P. dans les élections locales depuis Novembre. Si le gouvernement ne transige pas sur son projet, on risque d'assister à un éclatement du Labour Party.

Certains travaillistes écossais, Mr. J. Sillars à leur tête, ont commencé à prendre leurs distances en se regrou-

(2) " The Economist" - 29 novembre 1975.

pant dans le Scottish Labour Party (S.L.P.) qui pourrait devenir un tremplin vers la dissidence. L'enjeu est d'autant plus grand que la majorité travailliste à Westminster, déjà infime serait anéantie si les "rebelles" du S.L.P. se mettaient à voler de leurs propres ailes, c'est-à-dire concrètement à voter les amendements du S.N.P. afin de rester crédibles aux yeux de leurs électeurs. Il serait cependant injuste de ne voir dans le lancement du S.L.P. qu'une simple tentative de sauvegarder une position électorale. C'est aussi le symptôme d'une évolution : une part croissante de la gauche écossaise désanchantée par la politique réformiste de Wilson estime que l'avènement d'un véritable socialisme serait moins une chimère dans une Ecosse autonome.

2.2.2 L'égarement de la gauche travailliste anglaise.

Que pense la gauche anglaise du S.L.P. en particulier et de la dévolution en général ? La position des membres du groupe Tribune (gauche du parti travailliste) qui regrettaient déjà de s'être laissés engager aussi loin dans le manifeste de gouvernement de 1974, est révélatrice d'un certain aveuglement de la classe politique anglaise face à la question écossaise.

Ils considèrent que la stratégie de Mr. J. Sillars et de ses amis risque de diviser la classe ouvrière britannique. Le regroupement autour du S.L.P. ne serait en fait motivé que par le désaccord avec la politique économique gouvernementale : Les Ecosais défendraient mieux leurs intérêts en se ralliant aux "tribunistes", également opposés à cette politique. C'est faire vraiment peu de cas des revendications spécifiquement écossaises. Quand on sait que le groupe Tribune est toujours prêt à clamer sa solidarité avec les minorités nationales... pourvu qu'elles ne soient pas britanniques!

2.2.3 La position positive du Parti Communiste.

La position du Parti Communiste - marginal en Grande Bretagne - est beaucoup plus constructive. Conscient qu'il ne faut pas affaiblir la classe ouvrière, Mr. Mac Lennan, Secrétaire Général, affirme cependant que :

"... le moyen pour consolider l'unité des mouvements ouvriers anglais, écossais et gallois est de renforcer la coopération volontaire de

nos trois peuples sur une base démocratique en accédant équitablement aux besoins et espérances nationaux de chacun d'entre eux".(3)

2.2.4 Quant aux conservateurs ...

Le parti de Mrs. Thatcher peut difficilement exploiter les tensions au sein du Labour avec des propositions aussi opportunistes que démagogiques. En effet, les nombreux "unionistes" (anti-dévolutionnistes) risquent fort de ne pas respecter les consignes de vote du leader quand le "Devolution Bill" sera débattu à Westminster.

3 - APRES LE LIVRE BLANC

Il s'agit maintenant d'envisager sur quoi peut déboucher le Livre Blanc. L'éventail est largement ouvert entre le statu-quo représenté par le projet gouvernemental et l'éclatement du "Royaume-Uni" avec le succès des séparatistes du S.N.P.

Nous exposerons successivement deux possibilités, l'une réformiste, l'autre plus radicale.

3.1 L'hypothèse réformiste.

Dès à présent le type de dévolution proposé semble difficilement applicable et a donc peu de chance d'être adopté tel quel par le Parlement. On peut sans trop dénaturer le Livre Blanc lui apporter un certain nombre d'amende-

Pour éviter qu'il y ait à la tête de l'exécutif écossais deux personnages, le Secrétaire d'Etat et le Chef de l'Exécutif, la disparition du premier, ou au moins son effacement, est indispensable pour éliminer une source évidente de conflit. En conséquence tout arbitrage d'un désaccord entre Edimbourg et Londres pourrait être confié à une sorte de "Conseil Constitutionnel" dont la neutralité serait reconnue par les deux parties.

Les modérés n'estiment pas qu'il soit nécessaire d'accorder une véritable autonomie économique à l'Ecosse. Tout au plus l'Assemblée aurait le pouvoir de lever des impôts supplémentaires, mais la plus grosse part de son budget viendrait de la subvention annuelle accordée par Westminster. Elle devrait également avoir un droit de regard et même une certaine initiative sur les questions économiques telles que la politique industrielle ou l'aménagement du territoire.

Cette dévolution "raisonnable" est certainement la plus probable, du moins à court terme. Elle n'en constitue pas moins qu'un pis-aller et au fur et à mesure de son application, ses insuffisances se dévoileront. D'autre part, une Assemblée élue au suffrage universel ne pourra guère longtemps supporter de voir son rôle si étroitement cantonné.

(3) Lettre au "New Statesman" du 9 janvier 1976.

New Edinburgh Review
N° 31 - Février 1976
1, Buccleuch Place
EDIMBURGH - EH8 9LW



Suivant une dynamique souvent observée, elle exigera une extension de ses prérogatives, à savoir une dévolution plus radicale.

3.2 L'hypothèse radicale et ses limites.

Cette hypothèse reprend à son compte les aspects positifs de la précédente : en particulier un exécutif non bicéphale et le "Conseil Constitutionnel". La différence essentielle réside dans la revendication (tout au moins d'une partie) des revenus pétroliers et d'une autonomie plus grande dans les matières fiscale et industrielle.

3.2.1 Le pétrole : une arme à double tranchant.

A combien peut-on estimer les revenus pétroliers dont bénéficierait une Ecosse indépendante, prônée par le S.N.P. ? Sur la base de 11 dollars le baril, l'excédent de la balance des paiements serait de 3,6 milliards de livres sterling par an vers 1980. A première vue la propagande des nationalistes, "riches en Ecosse ou pauvres dans le Royaume Uni", ne semble pas dénuée de tout fondement. Ces revenus peuvent cependant être dangereux s'ils sont mal maîtrisés : l'afflux d'une telle masse monétaire risque de générer des tensions inflationnistes graves. Si on l'éponge par une augmentation des salaires et des prestations sociales, allocations chômage en particulier, on assistera à une forte croissance de la demande intérieure. La satisfaire obligera à importer massivement des biens d'Angleterre (ou d'ailleurs) alors que l'industrie écossaise, de moins en moins concurrentielle à cause des salaires élevés, ne pourra faire face.

Il est donc souhaitable de financer en priorité les programmes de développement industriel, majorant la capacité et la compétitivité à long terme des entreprises.

3.2.2 L'indispensable solidarité.

Avec ou sans pétrole, le problème épineux du sous-emploi chronique persistera. L'"oil-boom" n'a résorbé que marginalement le chômage (2 % à Aberdeen mais toujours 7 % à Glasgow) et sera de moins en moins en mesure de le faire.

L'activité pétrolière a jusqu'à présent permis la création de 60 000 emplois dont seulement 15 % sont localisés dans la vallée de la Clyde : une goutte d'eau face au 214 000 personnes qui ont du chercher un emploi au dehors de cette région pendant les années 60 et l'on estime le nombre d'emplois supplémentaires supprimés d'ici 1991 à 400 000.

Dès lors il apparaît difficile que l'Ecosse, même avec son pétrole, puisse se sortir toute seule de cette ornière. L'aide de l'Angleterre, qui a sa part de responsabilités, devrait favoriser un redéploiement des activités industrielles (implantation de nouvelles firmes...) Pour nous, fédéralistes, seule une Grande-Bretagne fédérale dans une Europe fédérée peut à la fois accorder une large autonomie aux nationalités qui la composent tout en respectant leurs aspirations légitimes (culturelles, politiques ou économiques) et maîtriser les domaines de la macro-économie, de la défense ou des affaires étrangères.

D'autre part c'est seulement dans la fédération européenne que l'Ecosse pourra exposer directement ses points de vue ou ses revendications au niveau le plus approprié sans passer par l'intermédiaire de Londres.

Bibliographie

- 1°) New Edinburg Review
N° 31 : "Our changing Scottish Democracy".
- 2°) The red Paper on Scotland
E.U.S.P.B.
1, Buccleuch Place
Edinburgh EH8 9LW

Yves PAGES

-- Abonnez Vous --- Abonnez Vous ---
-- Abonnez Vous --- Abonnez Vous --- Abonnez Vous



CONJONCTURE

ITALIE

UNE CRISE AUX RACINES INTERNATIONALES, UNE SOLUTION EUROPEENNE

Le 18 mars 1976, le gouvernement italien adoptait un plan d'urgence destiné à enrayer la spéculation qui venait de s'abattre sur la lire. Ce plan (hausse du taux de l'escompte de 8 à 12 %, augmentation de la fiscalité indirecte sur les produits de consommation, hausse vertigineuse du prix de l'essence) marquera une étape importante dans la prise de conscience du processus de dislocation de l'économie italienne : pour la première fois depuis la crise pétrolière, l'opinion ressent profondément que l'on s'installe durablement dans une crise qui devient synonyme de pénurie collective.

Puissent ces événements ouvrir les yeux des autres pays européens ! Car ce sont eux qui détiennent désormais le pouvoir de sauver l'Italie du régime réactionnaire qui la guette, exprimant ainsi aux yeux du monde que leur projet européen n'est pas celui d'un club de riches associés opportunistes, mais vise à instaurer une solidarité nouvelle dépassant les nations et appelée à avoir valeur d'exemple universel.

L'examen de la conjoncture anglaise nous a déjà permis de mettre en relief la vanité de toute expérience dite "de gauche" de gestion de l'économie nationale (voir le précédent n° de *Fédéchoses - Conjoncture*), pour la raison essentielle

que cette expérience reste nationale. L'exemple italien qui, sous la direction de gouvernements de droite ou de centre-gauche, n'a fait que réunir des stratégies essentiellement nationales, témoigne à nouveau, mais dans un sens différent de l'impasse à laquelle conduit toute démarche de ce type. Si celle-ci trouve son illustration la plus convaincante dans toute la période qui a suivi "l'automne chaud" de 1969 (et non pas seulement dans l'après-crise pétrolière), les tendances de fond qui l'ont inspirée doivent être recherchées dans une explication à long terme du fonctionnement de cette économie "nationale" et dans les lois objectives qui mènent à sa dislocation.

Il convient tout d'abord de remonter quelques années en arrière et d'examiner comment, au fil de la conjoncture et à partir d'une certaine date, l'arsenal classique des mesures de politique économique s'est trouvé pris en défaut. Des changements radicaux se sont en effet produits dans la structure économique et sociale de l'Italie et ont émergé dans la conjoncture ces dernières années. C'est pourquoi celle-ci nous intéresse tant.

Bernard THERY

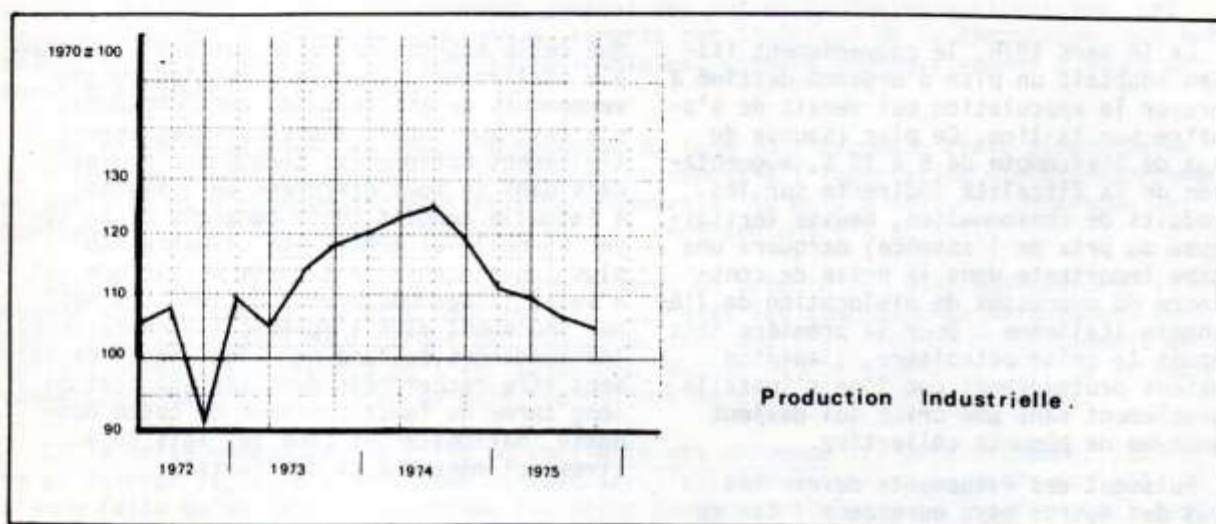
1 - UNE REPRISE INQUIETANTE (4° Trim. 72 - 2° Trim. 74)

A l'instar de ce que l'on a observé dans la plupart des pays occidentaux, ce sont les conditions dans lesquelles s'est effectuée la reprise consécutive à la récession mondiale des années 1970-1971 qui ont commencé à ébranler les convictions des moins obscurs de nos économistes occidentaux. En Italie plus qu'ailleurs, les règles du jeu du capitalisme national se sont, depuis cette époque, dérégulées de façon soudaine.

Tout d'abord, la reprise s'est fait longtemps attendre ... La récession n'en finissait pas. Du 1er trimestre 1970, date à laquelle la production industrielle avait été cassée à la fois par une politique économique restrictive consécutive aux dangers inflationnistes produits par l'automne chaud de 1969 et par la récession mondiale, jusqu'au 3ème trimestre 1972, la production industrielle n'aura pratiquement pas progressé (à l'exception d'un soubresaut à la fin de 1971). Une telle pause dans la croissance était inquiétante et des doutes commençaient à s'élever ici et là sur l'aptitude de l'économie italienne à reprendre sa croissance dans les conditions antérieures. Mais surtout, la reprise survenue à la fin 72 allait présenter des caractéristiques inhabituelles :

Elle se révélait extrêmement vigoureuse, la production industrielle s'élevant de 36 % du 2ème trimestre 1974 sur le 3ème trimestre 1972.

Elle témoignait par ailleurs, d'une brièveté inattendue, échouant à une vitesse inaccoutumée devant les tensions inflationnistes et les déséquilibres extérieurs qu'elle n'avait pu éviter. La crise pétrolière survenant à la fin de 1973 ne faisait ici qu'achever un malade condamné.



Si le démarrage de l'économie italienne a été si tardif, c'est sans doute parce que la demande tant intérieure qu'extérieure s'est révélée d'une faiblesse inattendue. Et, phénomène nouveau, c'est la demande de consommation pourtant diminuée par une forte hausse des taux d'épargne depuis 1970 (atteignant 19,5 % en 1972), mais poussée par la hausse des salaires réels de la mi-1969 à la mi-1970, qui sera à l'origine de la reprise, se substituant à la demande étrangère défailante qui, traditionnellement, remplissait cette fonction.

Car la faiblesse de la demande d'exportation sera l'un des changements structurels les plus importants au cours de cette période. Effectivement, en 1972, alors que l'économie mondiale a déjà redémarré, cette faiblesse se poursuivra en 1973-1974. L'Italie perd alors des parts de marché considérables à l'étranger. S'il est certain que les grèves du début 1973 et l'accaparement de la production par la demande intérieure ont joué un rôle important, il n'en reste pas moins vrai que cette régression manifeste une baisse de compétitivité issue du vieillissement de l'appareil de production depuis 1963. Ses conséquences apparaissent clairement pour la première fois.

L'investissement enfin, défailant dans la période de récession, alors que la baisse de productivité et la hausse des salaires dégradaient considérablement les finances des entreprises, jouera un rôle moteur dans la phase d'expansion dès lors que celle-ci sera confirmée, et particulièrement au 2ème trimestre 1973 (progression en volume de 9 % pour l'année 1973, dont 19 % en termes annuels au 2ème semestre). Ici aussi, l'on remarquera que l'orientation de cette catégorie économique au cours de la présente phase d'expansion, correspond en partie à une fonction historique nouvelle : la nécessité habituelle de re-

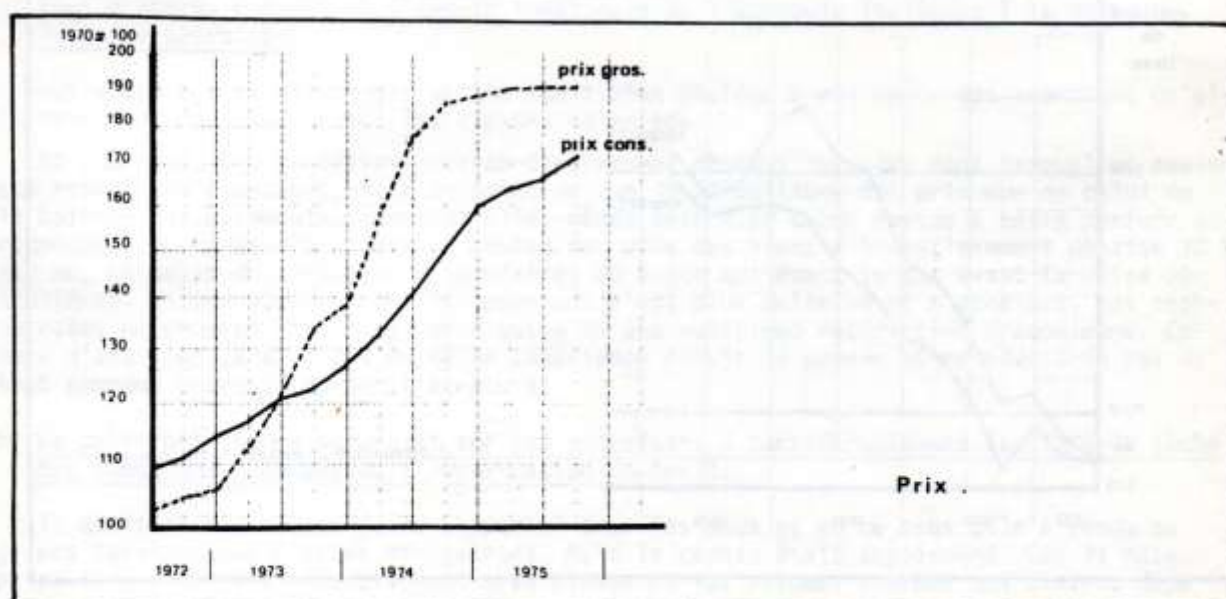
constituer les capacités de production de l'économie nationale a pu jouer un rôle important, la demande intérieure aussi bien qu'extérieure étant à cette époque particulièrement vive. On peut retourner à cet argument que le taux d'utilisation des capacités de production était très faible durant la récession 70-72 (autour de 76 % en 71-72) et n'a guère dépassé 78 % en 1973, au plus fort de l'expansion. Il convient donc de rechercher des raisons parallèles à l'effort d'investissement en 1973. Parmi celles-ci, il faut certainement en citer deux qui désormais revêtent une importance stratégique vitale pour le capitalisme italien :

- la nécessité de moderniser l'appareil de production en voie de vieillissement depuis 1963, afin de donner aux produits italiens de nouvelles chances sur les marchés mondiaux et notamment européens. Les dirigeants italiens se rendent bien compte que faute de cette mutation "l'entreprise Italie" sera bientôt délaissée par les pays développés. Ceux-ci désormais s'approvisionneront auprès d'autres nations. Les pertes de marché en 1972-73 indiquent clairement que le mouvement est engagé.

- la nécessité parallèle, à la suite de la contestation sociale depuis la fin 69, de substituer au maximum le capital au travail dans les entreprises.

La poussée de l'investissement italien en 1973 a donc un sens bien différent de celui relevé lors d'une reprise classique. On remarquera ici que l'industrie italienne manque singulièrement de moyens traditionnels pour mettre en œuvre une telle stratégie d'investissement. Il faudra donc en trouver de nouveaux. C'est l'inflation déclarée qui remplira cette fonction.

La hausse des prix ne démarre pas sérieusement avant le 2ème trimestre de 1972 pour les prix à la consommation, et à la fin de la même année pour les prix de gros. Certes, il ne faut pas minimiser l'influence extérieure dans une inflation qui s'accélère en 1973 et devient "ouverte" en 1974 à la suite de la crise pétrolière (septembre 1973) avec des hausses qui, en 1974, dépasseront 40 % sur les biens d'investissement et 25 % sur les biens de consommation. Ainsi, les seuls prix des matières premières importées en Italie, à la suite des tensions sur les marchés internationaux et, évidemment de la crise pétrolière, augmenteront-ils de 70 % de décembre sur janvier 1973. Ces phénomènes liés à l'inflation mondiale, sont suffisamment connus pour qu'on n'y revienne pas. Ils sont venus aggraver de manière décisive des évolutions qui étaient inscrites dans le fonctionnement interne de l'économie italienne.



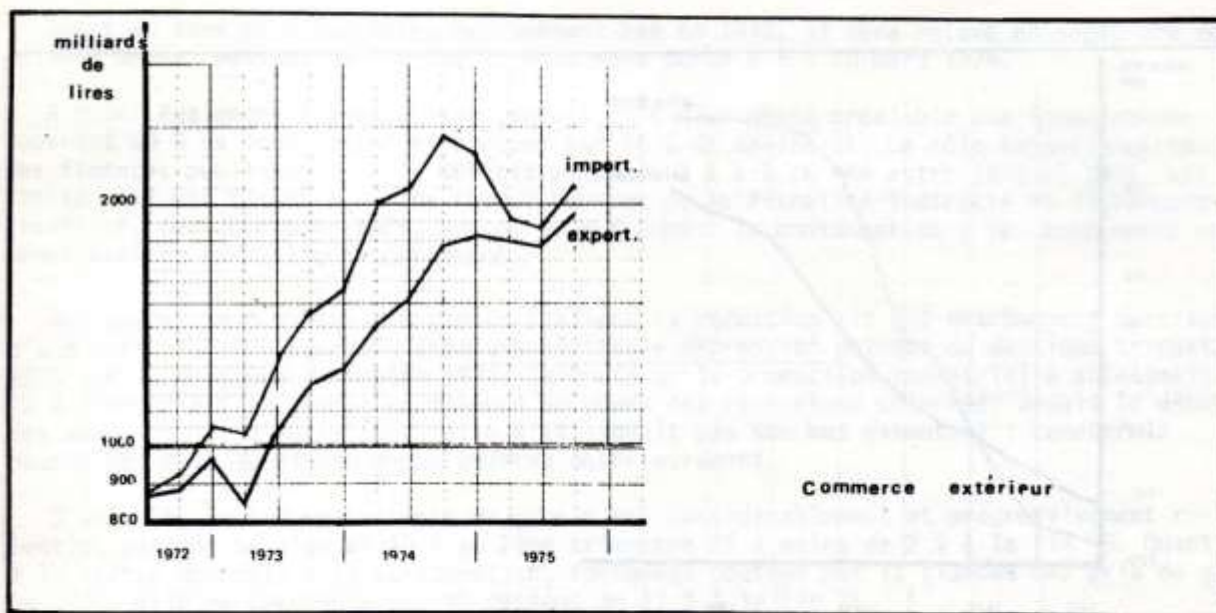
Nous voulons dire que l'inflation italienne n'est pas directement issue de la crise pétrolière : elle est avant tout l'héritière d'une politique monétaire très fortement expansionniste, seul moyen d'effacer les conséquences de l'automne chaud de 1969 et de

la récession 70-72 (une détérioration profonde des marges des entreprises italiennes) et de financer les investissements dont nous avons parlé plus haut, essentiels au maintien du capitalisme italien.

Dans les faits, la politique monétaire devient expansionniste dès le premier trimestre de 1971 ; elle le sera jusqu'à la fin de 1973. Mais ce n'est qu'à partir de la fin 1972 que les entreprises en profiteront vraiment. La hausse des prix des produits industriels, autorisée par cette expansion monétaire, ne cessera de s'accélérer tout au long de 1973. Elle permettra aux entreprises, à compter du deuxième trimestre de cette même année, de reconstituer leurs marges pour la première fois depuis 1970 et de financer ainsi les investissements indispensables. Le phénomène durera jusqu'au premier trimestre 1974. L'opération de blocage des prix pendant les trois mois de l'été 1973 (suivie d'un contrôle jusqu'en juillet 74) prend alors tout son sens puisqu'elle ne concerne que les produits de grande consommation : elle doit permettre de reporter à plus tard la répercussion de l'augmentation des prix de gros sur les prix de consommation, diluant dans le temps les effets de la revanche prise au cours de cette phase d'expansion par le capital sur les salariés.

Il convient d'ajouter qu'au cours de cette période d'expansion, les entreprises italiennes ont énormément emprunté pour financer leurs investissements, tant à l'intérieur, comme nous l'avons déjà vu, qu'à l'extérieur. Ces rentrées de capitaux ont permis d'accorder un sursis salutaire à la balance des paiements.

Le déséquilibre de la balance des paiements en 1973 a pu être corrigé après que les emprunts de capitaux privés (destinés au financement de l'investissement) et surtout publics (compensatoires), aient atteint 4,4 milliards de dollars, limitant la variation des réserves à 50 millions de dollars. L'anémie des exportations doublée d'un essor rapide des importations, dû à la reprise et à la hausse des matières premières, avait en effet entraîné un déficit courant du même ordre. Du point de vue de l'équilibre extérieur un véritable sursis a été accordé à cette époque à l'économie italienne, un imprévu conjoncturel (les emprunts à l'extérieur des entreprises) étant venu salutairement contrebalancer les effets négatifs d'un changement structurel et le manque de dynamisme des exportations. Nul doute cependant, que cette dernière tendance fasse tôt ou tard sentir ses effets désastreux. Déjà au premier semestre 1974, la forte aggravation du déficit commercial due à la crise pétrolière amènera l'Italie à s'endetter de 3,3 milliards de dollars supplémentaires.



En dépit des emprunts à l'étranger, la lire baisse fortement en 1973, résultat de l'inflation et de la tension sur la balance des paiements. La crise pétrolière noircit soudain les perspectives, et en janvier 1974, la lire déjà très basse accompagnera l'ensemble des monnaies dans leur chute vis-à-vis du dollar.



2 - L'INEVITABLE DEPRESSION (3^e Trim. 74 - 3^e Trim. 75)

Avant de reprendre le cours des événements marquants de la récession qui va suivre, il convient de s'interroger sur la signification nouvelle de son simple déclenchement. Les enseignements que nous avons tirés de l'examen de la période d'expansion, laissent pendantes deux questions :

- a) Tout d'abord, quel était l'avenir imaginable de l'économie italienne à la veille de la crise pétrolière ?

Nul doute que la classe dirigeante était bien décidée à maintenir les avantages qu'elle venait de reconquérir sur les classes salariées.

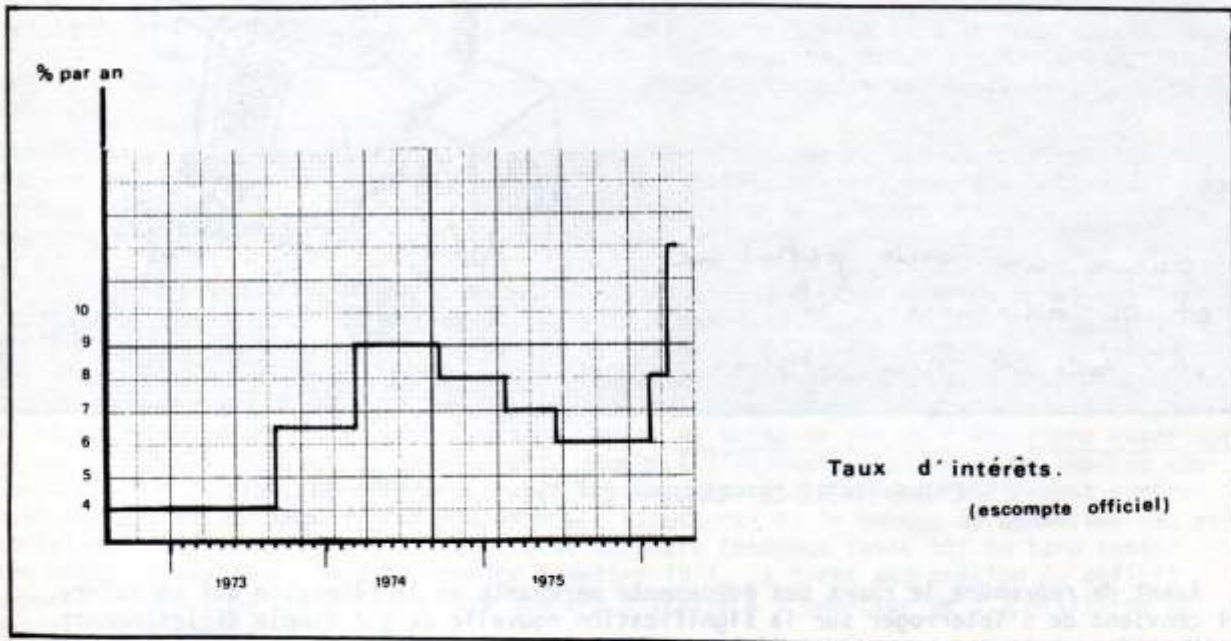
Et pourtant, les conditions extraordinairement déséquilibrantes dans lesquelles avaient été repris ces avantages, tant du point de vue de l'équilibre des prix que de celui de la balance des paiements, devaient elles-mêmes mettre un terme rapide à cette période de reconquête. Lorsque d'une part la hausse des prix des biens d'investissement dépasse 30 % par an, et celle des produits alimentaires 20 % (ce qui était le cas avant la crise pétrolière), et que d'autre part le mouvement n'est plus maîtrisé et s'accélère, nos technocrates ne peuvent rien imaginer d'autre qu'une politique restrictive draconienne. Encore n'avait-on jamais fait de telle expérience depuis la guerre et ne savait-on pas du tout comment pouvait tourner l'aventure.

- b) La crise pétrolière survenant sur ces entrefaits a considérablement facilité la tâche des idéologues chargés de l'intoxication du public.

Il était facile de lui faire supporter tous les maux et en ce sens elle a rendu de grands services aux classes dirigeantes. Mais le cadeau était empoisonné. Car la note pétrolière s'avérait effectivement très élevée et les risques énormes qui avaient déjà été pris collectivement (et donc probablement pas en toute connaissance de cause) par le capitalisme italien lors de la phase d'expansion, se voyaient tout à coup aggravés, et peut-être cette fois de manière décisive. Quel coût supplémentaire l'économie était-elle capable de supporter avant de basculer irrémédiablement ? Si du moins, cette limite inconnue n'avait pas déjà été franchie ...

Nous ne nous étendrons pas sur la politique déflationniste qui a contribué à la récession 74-75, si ce n'est pour remarquer qu'elle a emprunté des voies tout-à-fait classiques comme réponses aux problèmes nouveaux que nous venons d'évoquer.

L'instrument privilégié en a été la politique monétaire dont le premier durcissement "modérément restrictif" (plafonnement du crédit bancaire exclusivement) remonte à la mi-73 (ce qui est bien tard, comme nous l'avons déjà dit plus haut, et permet d'affirmer que l'on a délibérément laissé courir l'inflation ; en outre, ce premier durcissement n'a eu aucun effet sur l'investissement des entreprises jusqu'à la fin 73). En avril 74, le plafonnement du crédit sera renforcé et contribuera décisivement à jeter l'économie dans la récession.



Quant au taux de l'escompte, extrêmement bas en 1973, il sera relevé en septembre de la même année, passant de 4 à 6,5 %, puis sera porté à 9 % en mars 1974.

A noter également l'instauration en mai 1974 d'un dépôt préalable aux importations couvrant 50 % de leur valeur et portant sur 40 % de celles-ci. Le rôle expansionniste des finances publiques dont le déficit passe de 7 à 5 % du PNB entre 1973 et 1974, est limité ; il est facilité par de fortes hausses de la fiscalité indirecte et de la parafiscalité, décidées à mi-1974, toutes deux frappant la consommation ; les très hauts revenus étaient par ailleurs surimposés.

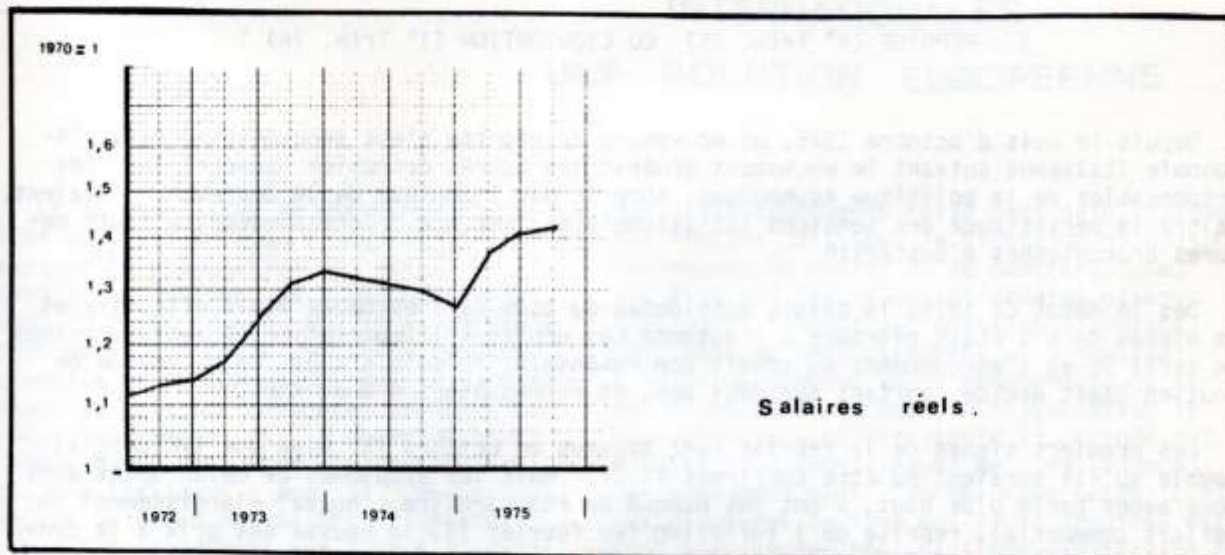
Nul doute que pour les dirigeants italiens la récession ait été extrêmement décevante : d'une part, elle se révélait être une véritable dépression puisque du deuxième trimestre 1975 sur le deuxième trimestre 1974, la chute de la production industrielle atteignait 13 % (contre 2 % seulement en moyenne au cours des récessions observées depuis le début des années 50) ; d'autre part, elle n'atteignait pas son but essentiel : ramener la hausse des prix au niveau moyen observé antérieurement.

D'un côté, la hausse des prix de gros s'est considérablement et progressivement ralentie, passant de plus de 40 % au 2ème trimestre 74 à moins de 2 % à la fin 76. Quant à la hausse des prix à la consommation, fortement poussée par la flambée des prix de gros en 1974, elle ne descendra pas au-dessous de 11 % à la fin 75.

De bons résultats étaient obtenus parallèlement sur le front de la balance des paiements. Avant la récession, le déficit courant se résorbe progressivement, et l'Italie peut éviter de nouveaux emprunts au 2ème semestre 1974. A la mi-75, la balance courante devient même excédentaire.

Mais ce sont les conditions nouvelles dans lesquelles ont été atteints ces résultats (très médiocres pour les prix, moyens pour la balance des paiements) qui nous importent le plus pour éclairer la suite des événements :

- Ainsi, les salaires réels qui avaient encore augmenté au premier semestre 74, ont fortement chuté au deuxième semestre. Leur redressement depuis le 1er trimestre 75 jusqu'à aujourd'hui sera compensé par une réduction des heures travaillées, tant et si bien que la consommation des ménages diminuera en volume jusqu'au 1er trimestre 75, puis stagnera au deuxième semestre. De nouvelles épargnes de précaution en 1975 ont pu, par ailleurs, contribuer à affaiblir la demande, tout en signalant une dégradation évidente du niveau de vie moyen des salariés, au moins jusqu'au premier semestre 75.



- Les entreprises ne sont pas pour autant sorties victorieuses de la récession : loin de là ! La chute de la production et de la productivité au deuxième semestre 74 a été telle que le ralentissement de la hausse des salaires nominaux (et la baisse des salaires réels) et le maintien d'une forte hausse des prix de gros, n'ont pu freiner une dégradation nouvelle et profonde des marges des entreprises italiennes. Cette dernière s'est vraisemblablement poursuivie jusqu'à l'automne 75 avec la nouvelle accélération de la hausse des salaires nominaux et le ralentissement de la hausse des prix à la production.

Bien que nous ne disposions pas de renseignements précis sur les finances des entreprises italiennes, il est vraisemblable que celles-ci sortent de la récession à la fin 75 en ayant perdu tout leur acquis de la phase d'expansion 72-74 (acquis dont nous avons dit qu'il était indispensable pour leur survie). Elles ont même vraisemblablement perdu beaucoup plus. Cette moyenne n'est toutefois qu'une approximation grossière : certaines entreprises, placées dans les secteurs en pleine restructuration ont certainement su profiter habilement des convulsions qui secouent l'Italie depuis six ans. En témoigne l'évolution de l'investissement productif au cours de cette dernière période 74-75 : alors que la production industrielle baissait d'une manière inaccoutumée et que le taux d'utilisation des capacités de production descendait au niveau incroyable de 68 %, l'investissement en biens d'équipement s'est mieux tenu que lors des précédentes phases de récession.

Quant aux résultats obtenus sur la balance des paiements, ils s'éclairent d'un jour bien différent, si l'on prend en considération qu'il aura fallu une dépression extraordinaire doublée de mesures discriminatoires à l'importation (dépôt de 50 %) pour obtenir son retour à l'équilibre.

A l'automne 75, l'économie italienne semble avoir atteint le fond de la récession. Récapitulons les bases essentielles sur lesquelles une reprise de l'activité semble se dessiner :

- malgré la chute de la production, la hausse des prix n'a pas été dominée ;
- l'équilibre extérieur, restauré au plus profond de la récession, promet de se détériorer d'autant plus vite que le dynamisme des exportations a été brisé depuis quelques années ;
- les entreprises ont été ruinées par la récession ; il est clair que leur salut dans les conditions sociales et institutionnelles actuelles, ne peut venir que d'une nouvelle phase aiguë d'inflation, recette pratiquée fin 72.
- les salariés ont également été éprouvés par la récession et leur pression sur les revenus ne peut que s'accroître. Leurs revendications étaient restées compatibles jusqu'ici avec les plans des entreprises, chacun prenant alternativement sa revanche sur l'autre. Cette phase est aujourd'hui terminée.

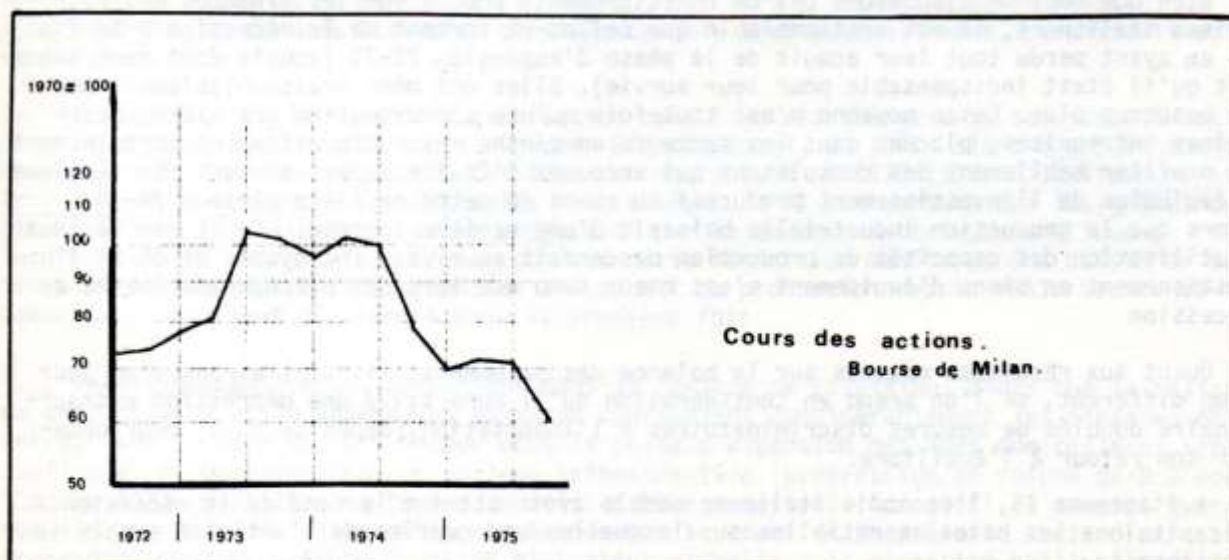
3 - REPRISE (4° Trim. 75) OU LIQUIDATION (1° Trim. 76) ?

Depuis le mois d'octobre 1975, un mouvement de reprise s'est donc dessiné dans l'économie italienne suivant le mouvement général des autres économies occidentales. Les responsables de la politique économique, surpris par l'ampleur de la dépression, avaient, malgré la persistance des tensions inflationnistes, renoncé progressivement à leurs mesures draconiennes d'austérité.

Dès le début de 1975, la baisse échelonnée du taux de l'escompte était effective et le niveau de 6 % était retrouvé à l'automne. Les dépôts à l'importation étaient supprimés en avril 75 et l'encadrement du crédit non renouvelé. Au mois d'août, un programme de soutien était décidé, portant sur deux ans, et représentant 4 % du PNB.

Les premiers signes de la reprise sont apparus en octobre 75. Bien que timides, il semble qu'ils auraient pu être confirmés si ... Mais les symptômes de délabrement dont nous avons parlé plus haut, n'ont pas manqué de réapparaître : nouvel élargissement du déficit commercial, reprise de l'inflation (en février 76, la hausse des prix à la consommation atteignait 1,7 % en un mois, le chiffre le plus fort depuis 16 mois).

Et la crise monétaire, la crise de confiance est survenue ... Spécifiquement italienne en janvier 76, elle a constitué un test sur l'extrême fragilité de cette société. Il n'aura fallu qu'un léger traumatisme (la crise gouvernementale de la fin décembre) pour la déclencher. Ce n'est pourtant qu'en mars, lorsque la vague spéculative s'abattit d'abord sur le franc et la livre, que la chute de la monnaie italienne - elle atteint alors 27 % sur le cours de février 73 ! - aura toute sa signification, celle d'une sanction internationale. Et ce ne sont pas les mesures prises à la hâte par le gouvernement (hausse du taux de l'escompte à 12 %, hausse de la fiscalité indirecte, c'est-à-dire de quoi casser la reprise) qui vont en diminuer la portée.



La sanction capitaliste de la faillite italienne est donc bien là : la chute continue de la lire signifie un appauvrissement net de l'Italie vis-à-vis de l'extérieur de plus de 25 % en trois ans. Rappelons que pour obtenir ce médiocre résultat, le capitalisme italien a dû s'endetter à ce jour de 14 milliards de dollars vis-à-vis de l'étranger (mars 76) et que le seul poids des intérêts annuels de la dette est de 1,5 milliards de dollars.

Plus représentative encore, est la chute des cours de la bourse : à Milan, les cours en valeur nominale ont baissé de 45 % depuis le 2ème trimestre 73 et de 43 % depuis 1970. Calculée en valeur réelle, c'est-à-dire déduction faite de l'incidence de la hausse des prix (biens d'investissement), cette baisse atteint 65 % depuis le 2ème trimestre 1973 et 70 % depuis 1970. Une telle dévalorisation de ses actifs constitue une véritable catastrophe pour le capitalisme italien. Comment ne pas voir qu'il est illusoire de croire qu'il pourra maintenir longtemps, dans ces conditions, les progrès des rémunérations des salariés, progrès auxquels est lié le maintien de l'ordre social et institutionnel existant.

C'est le jour où cette impossibilité sera devenue totale (dans les faits, elle apparaîtra vraisemblablement lorsque l'étranger refusera d'accorder un ultime crédit à l'Italie) que l'heure des bouleversements sociaux et institutionnels aura sonné. Il n'est guère possible de fixer une date à ces événements, ceux-ci étant éminemment politiques ; car du seul point de vue de la rationalité capitaliste, la faillite a déjà été prononcée. La décision du gouvernement de punir de peines de prison les auteurs de sorties de capitaux en mars 1976, permet de se convaincre que le jugement est rendu.

La politique reste alors seule en scène pour décider de l'avenir, politique intérieure ou le comportement du PC et de l'extrême droite auront un rôle central, politique étrangère surtout avec le comportement de l'Europe et des Etats-Unis.

4 - UNE CRISE AUX ORIGINES INTERNATIONALES, UNE SOLUTION EUROPEENNE

Ce long examen de la conjoncture italienne depuis l'automne 1972 jusqu'au printemps 1976, nous a bien permis d'examiner comment le système italien était progressivement entré en crise. Il ne nous en a pas donné les raisons profondes. Or, c'est à celles-ci qu'il faut remonter pour dégager non seulement l'avenir souhaitable, mais aussi l'avenir (encore) possible.

A notre sens, l'originalité de l'expérience italienne provient de ce que ce pays possédait au départ, au sein de l'Europe, une double spécificité : d'une part, il se situe à la création du marché commun, à la limite du capitalisme développé ; et d'autre part il possède une classe ouvrière dont les exigences, quantitatives mais aussi qualitatives, vont au-delà de celles des pays européens les plus développés, relativement à leur productivité mesurée par le marché international, bien sûr.

La différence de niveau de richesse à la création du marché commun, est certainement le facteur le plus important à considérer ici. C'est lui qui explique à la fois la croissance rapide et la forte élévation du niveau de vie en Italie au cours des années 60 (la demande d'exportation du marché commun devenant un moteur nouveau et essentiel de la croissance), mais aussi une arriération sociale et une déstructuration progressive de l'économie qui contiendront en germe les problèmes des années 70 : l'essor fondé sur la compétitivité vis-à-vis de l'étranger ne permet pas de dégager les ressources fiscales indispensables à la production de biens collectifs, pas plus que celles nécessaires pour lutter contre le dualisme géographique (le sous-développement du mezzogiorno) et économique (la juxtaposition d'industries d'exportation modernes et de secteurs traditionnels arriérés). Plus encore que dans le reste de l'Europe, la localisation des industries de pointe à l'étranger accentuera la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, tandis qu'une organisation financière archaïque et le manque de surface financière des institutions nationales, laisseront libre cours à la domination des monnaies étrangères.

Si au terme des années 60, l'Italie se trouve beaucoup plus riche qu'à la création du marché commun, elle hérite également d'une économie plus déséquilibrée et plus dominée de l'extérieur qu'auparavant. Ici se situe toute la responsabilité du monde développé et principalement de l'Europe du marché commun, pour qui la division internationale du travail dont on vient de décrire les effets en Italie, fut d'un grand profit, à la fois pour accroître son niveau de vie, mais aussi sa domination.

Ces distorsions allaient favoriser une montée de la contestation sociale après l'automne chaud de 1969. Il faudrait même remonter à 1963 pour enregistrer les premières pressions importantes sur les salaires. C'est à cette date que le fléchissement de la croissance de l'investissement - réponse à un changement de répartition du revenu - commencera à se dessiner.

Ici plus qu'ailleurs, la contestation sociale débordera la revendication salariale. C'est le travail salarié avec toutes ses contraintes, ses horaires, sa hiérarchie, son absence de responsabilité, sa bureaucratie ... qui fera l'objet d'une remise en cause systématique.

En affirmant de la sorte leur désir d'émancipation, devançant nombre d'objectifs des classes salariées des autres pays européens (mais peut-on comparer avec l'Allemagne dont la classe salariée profite - essentiellement parce que le capitalisme allemand jouit d'une position centrale et dominante au sein du capitalisme mondial - de hauts salaires et de biens collectifs abondants ? Comment s'étonner que la classe ouvrière allemande soit plus disposée à coopérer ?) les salariés italiens devaient remettre radicalement en cause les bases de l'essor économique. Alors, c'est non seulement l'automne chaud qui va détruire l'équilibre financier des entreprises (désormais la fuite des capitaux sera la solution rationnelle !), mais c'est aussi le moteur de la croissance (les exportations) qui, avec le vieillissement des investissements insuffisamment renouvelés, fait soudain défaut. La crise pétrolière, expression d'une autre revendication, celle des propriétaires étrangers de matières premières, achève le processus.

Les issues, comme nous l'avons dit plus haut, sont devenues politiques. Elles n'en sont pas moins obligatoires. L'on est maintenant convaincu en Italie, où du moins une large majorité se dégage en ce sens, qu'il n'y a pas de solution nationale. Les illusions entretenues par les politiques de stop and go du gouvernement, sont aujourd'hui dépassées. A gauche, les positions du PCI, fréquemment publiées dans nos colonnes, sont suffisamment claires.

Ceux qui restent à convaincre sont au contraire les autres européens, les Français et les Allemands en particulier, ceux qui considèrent encore l'Europe comme pouvant se limiter à un club de riches capitalistes, ceux qui hésitent à soutenir un voisin dont l'économie (après qu'eux-mêmes en aient largement profité) s'écroule, ceux qui, favorables au rapport Tindemans, sont partisans d'une soi-disant consolidation européenne franco-allemande, laissant aux autres le soin de se redresser seuls suivant les plus purs principes d'une orthodoxie libérale complètement dépassée. Ceux-là mènent l'Italie à la ruine des solutions nationales et autoritaires dont personne ne veut.

Français et Allemands n'ont pas compris que leur propre avenir est dans une totale solidarité. Eux aussi sont inégaux (la domination du mark sur le franc n'est-elle pas une réalité ?), eux aussi sont dominés techniquement et financièrement par les Etats-Unis, eux aussi sont promis à la dislocation par une économie atlantique toujours plus centralisée. Divisés à cette occasion - si l'Europe riche refuse de s'associer à la mutation institutionnelle et sociale que l'Italie lui demande - les Européens ne créeront jamais l'Europe. L'Europe sera solidaire et donc fédérale ou ne sera pas.



TRAVAILLEURS IMMIGRES

en france

Bertrand SAINT-GAL



Il existe actuellement 4,5 M. d'immigrés en France (1) Parmi eux on compte près de 2 M. de travailleurs, 900 000 écoliers, 1 M. de femmes. Si l'immigration était un phénomène important dès la Première Guerre Mondiale, elle culmine dans les années 60, avec beaucoup d'entrées clandestines. Elle répond alors aux nécessités d'une industrialisation accélérée. Les principales nationalités représentées sont les Algériens et les Portugais (plus de 800 000) suivis des Italiens et des Espagnols (autour de 670 000). Au début des années 70 les "circulaires Marcellin-Fontanet" (2) règlementent et restreignent les entrées en fonction des besoins de l'industrie ; et les mesures d'expulsion sont fréquentes.

Le 4 Juillet 1974 l'immigration est suspendue "à cause de la récession économique". Depuis les entrées clandestines sont en cours de régularisation. Le Secrétaire d'Etat à l'immigration a mis au point "25 mesures" qui devraient améliorer les conditions d'existence et de travail, tenter une meilleure intégration sociale et rechercher une coopération politique européenne en la matière.

Mais cette politique a deux objectifs :

- Combattre la stagnation démographique.

Pour cela il ne faut pas donner aux migrants les mêmes avantages qu'aux Français, afin qu'ils soient encore tentés par la naturalisation ;

- Minimiser le problème de l'immigration.

L'arrêt de l'immigration est déjà un pas dans ce sens. La promotion du travail manuel doit ensuite réconcilier les Français avec les tâches ingrates confiées aux travailleurs immigrés.

Actuellement la population des bidonvilles est composée à 98 % d'immigrés. Un Fonds d'Action Social (F.A.S.), financé à 95 % par les immigrés, financent les associations chargées de l'accueil, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. La Sonacotra (1) construit des "foyers-hôtels" pour isolés et des immeubles d'appartements en utilisant indirectement (2) les allocations familiales des travailleurs immigrés (sans oublier de leur faire payer les loyers).

Les étrangers qui représentent 7,7 % de la population totale, constituent plus de 8 % de la population active. 90 % sont ouvriers, parmi lesquels 27 % sont manoeuvres et 40 % O.S. Cela veut dire que 67 % ont une situation précaire et constituent réellement le "volant de manoeuvre" de l'économie. Ainsi sont-ils plus facilement débauchés en période de crise. Ils représentent 12 % des demandeurs d'emploi alors qu'ils ne sont que 8 % de la population active.

Les mauvaises conditions d'existence sont entretenues par l'absence de droits politiques et par la diversité des "statuts" des travailleurs immigrés. Leur provenance établit des discriminations. Citons dans l'ordre les nationalités de moins en moins favorisées : les Français des DOM-TOM, les migrants de la C.E.E., de l'Algérie, de l'Afrique francophone. Enfin certains pays ont passé des accords particuliers avec la France.

Suivant le régime général, le travailleur étranger n'est admis en France qu'avec un contrat de travail visé par l'ONI (3) et un passeport en règle. A son arrivée il obtient pour un an une carte de travail et une carte de séjour, lesquelles sont renouvelables pour 3 ans.

(1) Y compris les français originaires des DOM-TOM.

(2) Procédure sommaire permettant au ministre de prendre des dispositions "techniques" à valeur politique tout en échappant au débat politique.

(1) Société d'économie mixte, à participation majoritaire de l'Etat.

(2) Par l'intermédiaire du FAS qui participe au financement de la Sonacotra.

(3) L'office national de l'immigration n'accorde ces contrats qu'après un contrôle médical strict et s'ils correspondent à des offres d'emploi.

LA GUERRE DU VIN

La "guerre du vin" entre l'Italie et la France a entraîné la énième crise de l'Europe verte. Le fait, en soi, n'a rien d'étonnant. La structure du Marché Commun Agricole rend inévitable de graves tensions internes. Les difficultés rencontrées chaque année au moment de la fixation des prix d'intervention communautaires démontrent que le Marché Commun Agricole se fonde sur un compromis précaire et continuellement remis en cause.

Le problème peut être résumé en ces termes. Le pivot du Marché Commun Agricole est la fixation d'un prix européen pour chaque produit garantissant le caractère unitaire du marché et la solidarité entre les Etats membres. Le prix européen est fixé annuellement par les Etats et structurellement tend à se situer à un niveau intermédiaire entre les prix maximum et minimum qu'ils exigent sur la base des caractéristiques de leur agriculture nationale. Cela signifie que la production de chaque produit est encouragée dans les pays jouissant d'un avantage relatif et qui sont déjà excédentaires en ce qui le concerne.

Ce mécanisme, dans l'esprit de ses promoteurs, aurait dû garantir une restructuration profonde de l'agriculture européenne et une allocation optimale des ressources. Toutefois, cet espoir ne tenait pas compte d'une donnée élémentaire: la tendance dans ce processus à la concentration de la production dans les zones les plus fertiles et les mieux organisées, avec l'appauvrissement progressif des régions agricoles les moins riches. Une telle tendance peut être acceptée et encouragée dans le cadre d'une politique économique européenne cohérente - agricole, régionale et industrielle - elle est inacceptable dans le cadre de cette Europe confédérale. C'est pourquoi le principe de la fixation d'un prix européen est entré en contradiction constante avec la politique d'intervention et de restructuration prévue au niveau national.



Dario VELO

La formation de vastes excédents de produits agricoles a été la conséquence inévitable de cette situation, révélant de la manière la plus apparente les limites d'une telle politique agricole commune.

La "guerre du vin" apparaît dans ce contexte, comme l'une des nombreuses manifestations des déséquilibres caractéristiques de l'agriculture européenne. Le problème viticole ne peut être résolu sans planification européenne; tout palliatif exige, comme dans le passé pour d'autres excédents agricoles, l'intervention financière de la Communauté.

Toutefois, la compréhension des causes structurelles de la "guerre du vin" entre l'Italie et la France, ne doit pas faire sous-estimer la gravité de ses conséquences politiques.

La "guerre du vin" comme toutes les crises passées du Marché Commun Agricole, est destinée à affaiblir encore l'Europe verte. Les premiers symptômes n'ont pas tardé à se manifester. Le gouvernement anglais a promptement exploité les critiques adressées par les viticulteurs italiens au gouvernement français pour attaquer tout l'appareil agricole communautaire. En Italie, les mesures du gouvernement français ont donné l'occasion de proposer de nouveau leurs thèses à ceux qui réclament une politique protectionniste et tendanciellement autarcique pour l'agriculture; ces groupes savent qu'ils



peuvent compter sur l'appui de ceux qui voient leurs intérêts, sectoriels ou corporatifs, lésés par le processus d'intégration européenne. D'une façon plus générale, les tendances nationalistes destinées à durer ce que dureront les Etats nationaux, ont été réveillées par l'affrontement Franco-Italien ; les propositions de rétorsion du ministre italien de l'agriculture en sont l'expression.

Face à ces réactions, il faut savoir qu'au stade actuel de construction de l'Europe, mesures de protection et crises du processus d'intégration sont inévitables.

Tant que la volonté publique se formera exclusivement à l'intérieur du cadre politique national, la nécessité de défendre les intérêts nationaux l'emportera toujours sur la volonté de progresser dans la voie de l'intégration. La seule solution est l'élection européenne, car elle seule, peut déterminer la formation d'un système

européen des partis et d'une volonté publique européenne.

La crise du vin en particulier, doit servir à faire prendre conscience aux fédéralistes, de la responsabilité qu'ils ont aujourd'hui.

les éditions federop
11, rue ferrachat
69005 lyon

tél. (78) 42.69.31

Collection
« Textes Fédéralistes »

collection dirigée par Bernard Barthalay

"STRUCTURES ECONOMIQUES ET POLITIQUES DE L'EUROPE DE DEMAIN"

Tel était le sujet de la conférence débat organisée au Sénat le 6 Mars 1976 par le "Cercle des Jeunes Européens", à laquelle participaient instituts d'études supérieures et grandes écoles. L'ESLSCA de Paris s'est vue confiée l'étude sur la Commission de la monnaie. ESSEC se pencha sur la société anonyme européenne, tandis que H.E.C. et l'Institut Supérieur des Affaires choisirent pour thème l'harmonisation de la fiscalité. Enfin l'Institut d'Etudes des relations internationales fit un rapport sur la situation actuelle et à venir du Parlement Européen. C'est ce dernier thème qui semble avoir retenu le plus l'attention des personnalités économiques et politiques venues nombreuses. De telles initiatives méritent d'être développées et élargies, en tout cas applaudies. (F.M.)

... OU UNE GUERRE FRANCO OCCITANE

Bernard LESFARGUES



Je n'ai pas de remède-miracle à proposer pour en terminer avec la guerre du vin ; je me contente donc de faire une confiance critique à ceux qui savent - ou croient savoir.

Mais cela ne m'empêchera pas de faire quelques remarques à la suite de l'article de notre ami Dario Velo. Je suis d'accord avec lui sur l'essentiel. Mais il n'est pas question de dire aux viticulteurs languedociens : "Faites-nous confiance, à nous fédéralistes, soyez partisans de l'élection européenne, vous verrez que ça arrangera les choses".

L'élection européenne n'est pas "la solution", elle est une clé, une grosse clé si l'on veut, nous permettant de déverrouiller une porte. Après quoi, bien d'autres portes resteront à forcer. Je ne pense d'ailleurs pas que Dario Velo puisse ne pas partager cette opinion.

Mais il ne faut pas oublier une chose : la guerre du vin n'est pas strictement une guerre franco-italienne, elle est d'abord et avant tout une guerre qu'avec quelque abus de langage - mais ainsi je me fais mieux entendre - on peut qualifier de franco-occitane. Les deux morts de Montredon en témoignent. La viticulture méridionale embarrasse la France, ou plus exactement son gouvernement, et celui-ci a fait mainte fois la preuve qu'il la larguerait bien s'il avait les mains libres. Quand les vigneronns se battent, c'est sur un terrain où les Italiens ne sont jamais que des alliés plus ou moins conscients du rôle qu'on leur fait jouer.

La mort de la viticulture languedocienne c'est, en tout état de cause, la mort d'une région, et par cette mort l'Occitanie, et pas seulement celle de la vigne, recevrait un coup dont elle ne se remettrait sans doute pas. Se battre pour que le vin, en Languedoc, permette à ceux qui le produisent de vivre décemment, ce n'est pas du nationalisme. Pas du nationalisme français en tout cas. Et les manifestants de l'Aude ou de l'Hérault inquiètent infiniment plus le gouvernement français que l'importation massive de vin italien. Bref, la défense de la viticulture languedocienne, si discutable, si ambiguë, si obtuse soit-elle parfois, témoigne de la capacité d'un peuple à se défendre, de sa volonté de ne pas être sacrifié aux impératifs économiques, et aussi de l'incapacité structurelle de l'Etat français de prendre en charge sérieusement les intérêts de certaines régions. Un fédéraliste ne peut omettre de tenir ce langage, et le fédéralisme est l'instrument adéquat pour changer quelque chose à cela. Il faut ajouter que le fédéralisme ne transformera pas par un coup de baguette magique la structure capitaliste de la société, dans laquelle les grosses sociétés et les importateurs abusifs sont les auxiliaires évidents d'un Etat que laisse généralement coi le sort des Languedociens. Il y a beaucoup plus à faire qu'à proposer et réussir une élection pour bouleverser tout cela. Mais que tout passe par cette élection, c'est vrai : tout, c'est-à-dire le démantèlement du centralisme, l'unité de l'Europe et la victoire du socialisme.

élection directe du parlement européen

VOTER POUR LE PARLEMENT EUROPEEN

PARIS - Le Secrétariat de la "Coordinadora de Organizaciones Espanolas en Europa", a réclaté le droit de vote aux élections directes du Parlement Européen pour tous les travailleurs étrangers qui résident dans les pays du Marché Commun.

Près de 12 millions d'immigrés vivent et travaillent en Europe occidentale. Ce chiffre équivaut à la population totale de la Belgique. Les travailleurs immigrés sont, en fait, "le 10^e pays de la C.E.E. Mais un "pays" qui a à peine des droits et seulement des obligations.

Les espagnols pensent que ces "européens muets" ont largement contribué à la prospérité de tous les européens. Il serait illogique et injuste de ne pas leur concéder le droit de vote. Le résultat des élections serait faussé et constituerait une force démocratique ; ce serait comme si dans les élections de chaque pays une large minorité était laissée à part.

La "Coordination" de plus de 30 grandes organisations d'espagnols dans sept pays d'Europe, qui a son siège à Paris, prépare pour l'automne prochain un grand congrès démocratique des espagnols en Europe. La revendication du droit de vote aux élections européennes figure déjà à son ordre du jour.

Afin de discuter de cet objectif, l'organisation des espagnols doit rencontrer dans les prochaines semaines le Président du Parlement Européen, M. Georges Spénale, ainsi que les présidents de groupe du même parlement et le Premier Ministre Luxembourgeois, Thorn, actuel président du Conseil Européen.

Information tirée de :

"Mundo Obrero", Organo du Comité Central du P.C. espagnol. 7 avril 1976.

La social-démocratie allemande représente-t-elle actuellement au pouvoir à Bonn un régime cher au coeur des fédéralistes ? Evidemment non, pour nous tout du moins, et pas plus que la société libérale avancée du gouvernement de Paris.

Cependant il faut bien noter que la social-démocratie est politiquement et historiquement en R.F.A. le parti de la classe ouvrière. Pour cette raison c'est avec le S.P.D. que les hommes de gauche en Europe doivent prendre langue en vue des élections européennes de 1978.

Il ne faut pas perdre de vue non plus qu'une aile gauche, minoritaire certes mais structurée, existe au sein du S.P.D. et des Jusos et ne demande qu'à s'émanciper de la majorité "social-conservatrice" du parti.

Seules les élections européennes et les contacts qu'elles rendront indispensables entre la social-démocratie d'Europe du Nord et d'Allemagne en particulier et les partis socialistes et communistes d'Europe du Sud permettront aux forces de gauche de s'affirmer en Allemagne.

Enfin nous ne pouvons oublier ce que représente Willy Brandt, à savoir la résistance allemande au Nazisme.

Pour toutes ces raisons, sa déclaration de Bruxelles que nous publions ci-dessous nous apparaît comme fondamentale.

DECLARATION FAITE PAR M. WILLY BRANDT, PRESIDENT DU S.P.D., LORS DE L'OUVERTURE DE LA
SESSION PLENIERE DU CONGRES DU MOUVEMENT EUROPEEN LE 6 FEVRIER 1976 A BRUXELLES

Willy Brandt:
Kandidat für die Euro-Wahlen 1978
Candidat pour les
élections européennes 1978



Celui qui est invité à parler de l'Europe devant votre assemblée a le choix entre deux possibilités : il peut ramener cet objectif ambitieux à notre univers quotidien en l'évoquant une fois encore avec le pathos habituel, il peut essayer de secouer les esprits. C'est là une possibilité et je n'affirme pas qu'elle serait dénuée.

Il peut aussi bien sûr - et il s'agit là de la seconde possibilité - se retrancher derrière un pessimisme à la mode, reprendre la formule du déclin de l'Occident et participer au concert général de lamentations sur son manque de dynamisme. Il existe là aussi - malheureusement - suffisamment de raisons, de motifs et d'excuses pour une telle attitude.

Mais il existe peut-être une troisième voie : constater ce qui existe et ce qu'il est nécessaire de faire, afin de stimuler la volonté politique sans laquelle l'Europe ne saurait être créée. Il faut ensuite en tirer les conclusions, le mieux étant de ne pas le faire avec de belles phrases et des généralités dont nos concitoyens sont fatigués, mais avec des formules qui nous engagent personnellement.

La décision du Conseil européen d'appeler les citoyens des pays de la Communauté à élire directement les membres du Parlement européen en 1978 est l'occasion qu'il s'agit maintenant de saisir. J'ai décidé en tant que social-démocrate allemand et européen de poser ma candidature aux élections du Parlement européen. Ce faisant, je ne méloigne pas de mes responsabilités politiques dans mon propre pays, mais je souligne au contraire que la politique allemande n'est pas concevable sans l'Europe.

Je serais heureux si ma décision faisait école. Aussi, je demande à mes amis qui, comme moi, ont participé inlassablement à l'oeuvre de construction européenne, je demande aux hommes politiques démocrates qui, comme moi, servent depuis longtemps la cause de l'unité européenne, d'annoncer leur candidature.

Je n'ai pas été de ceux qui ont dénié la légitimité et la possibilité d'agir à une assemblée désignée indirectement par l'intermédiaire des Parlements nationaux. Mon opinion était qu'il fallait d'abord accroître ses compétences et procéder ensuite à des élections directes. Mais il ne m'a pas été difficile d'accepter l'ordre inverse. Je n'aurais pas hésité même si j'avais estimé que la décision des chefs de gouvernement relative à l'élection directe du Parlement n'était qu'un pis-aller.

Nous devons considérer qu'à la réunion de Rome, les membres du Conseil européen savaient très bien ce qu'ils entreprenaient. A mon avis, ils étaient conscients qu'une grande oeuvre démocratique - si importants que puissent être les travaux préparatoires des gouvernements - ne se fait pas uniquement avec des règlements.

Si ce n'est pas ce qu'ils pensaient, le futur Parlement européen pourra leur montrer ce qu'est la démocratie. Il pourra démontrer que toutes les grandes démocraties ne se sont développées que dans les droits et les libertés conquis par la lutte des parlements : voilà ce que l'histoire nous enseigne.

La volonté politique doit trouver dans le Parlement européen élu au suffrage universel direct un centre puissant. Il n'existe pas de meilleur lien entre la volonté souveraine de nos peuples et les institutions exécutives. Or, la volonté des peuples est européenne. C'est ce que montrent tous les sondages. L'Europe des citoyens est en avance sur l'Europe des gouvernements.

Il incombera au Parlement européen de combler cet écart fâcheux. Il doit sortir du monde souterrain des résolutions et des thèses fort généreuses, certes, mais dépourvues de toute force contraignante, pour se risquer à découvrir en engageant aussi des épreuves de force. L'unité européenne ne nous sera pas servie par les gouvernements sur un plateau d'argent. Ce n'est pas ainsi que va l'histoire. L'Europe doit être conquise de haute lutte. Sans cette détermination, il n'y aura pas de liberté européenne, ni de droits civils européens, ni d'Europe sociale.

Le Parlement doit être "la voix de l'Europe". Il a la chance et le devoir de définir plus clairement l'identité européenne et de créer les compétences nécessaires à un gouvernement européen pour les domaines relevant de la responsabilité commune. Il devra donc se considérer comme une assemblée constituante permanente de l'Europe. Nous devons obtenir pour lui plus qu'un simple droit d'initiative. Léo Tindemans a montré dans son rapport réaliste et digne d'éloges quelles étapes concrètes jalonnent notre chemin.

Tout a son prix : les exécutifs ne doivent pas croire qu'ils pourront avoir un Parlement européen pour qu'il les laisse tranquilles. J'ajoute que le Parlement européen sera d'autant plus crédible qu'il montrera son sens des responsabilités dans toutes les décisions concernant la capacité économique et financière de la Communauté des Etats membres. Nous n'avons pas besoin d'une assemblée d'utopistes et de redresseurs de torts mais d'un Parlement qui ait la force de changer la réalité. Nous serons d'autant plus convaincants dans nos argumentations que nous jugerons concrètement les actions que la Communauté doit encore accomplir.

Il existe bien une sorte de "miracle européen" silencieux. C'est miracle par exemple que la Communauté ait survécu à toutes les "crises" de ces dernières années. La preuve en est que la Conférence sur la sécurité et la coopération ainsi qu'aux Nations Unies et dans d'autres organisations, la Communauté a pu généralement adopter une attitude commune, en d'autres termes parler d'une seule voix.

Les domaines communs de la politique extérieure commencent à se dessiner. En outre, le Conseil européen a créé les conditions permettant de surmonter l'inefficacité et une certaine conclusion dans les institutions communautaires.

Il est en effet important qu'il existe maintenant un "toit" couvrant les divers éléments de la Communauté. Toutefois, il ne faut pas oublier la base dont la Communauté a besoin pour maintenir sa cohésion. Le Parlement peut et doit constituer les fondations de la Communauté. Or, nous avons besoin des deux pour atteindre cette "nouvelle qualité" dont a parlé Léo Tindemans.

En ce qui concerne l'Union européenne, nous avons déjà constaté lors du Sommet de Paris d'octobre 1972 qu'elle devait être une union de la politique, de l'économie et de la dimension sociale. Où en sommes-nous ?

Sur le plan politique, nous avons légèrement progressé mais nous devons encore nous préoccuper des prolongements dans le domaine de la sécurité. Par ailleurs, nous n'avancions que très péniblement dans la voie menant à une politique économique et monétaire commune ; à cet égard, des différenciations réalistes, si elles sont placées sous le signe de la solidarité, peuvent faciliter de nouveaux progrès. On parle encore trop peu de l'union sociale ; or, c'est précisément ce domaine qui déterminera si notre Europe peut être considérée comme une communauté de citoyens européens.

Finalement, ce n'est pas d'une concentration de puissance traditionnelle que notre Communauté tire son attrait. Ce n'est pas non plus le regroupement des énergies économiques qui fait que l'Europe éveille de si grands espoirs. Le rayonnement de la Communauté sera déterminé par un sens de la liberté et de la responsabilité sociale, exprimant une puissance morale et spirituelle. C'est ce qu'il y a de vraiment nouveau dans un monde qui cherche des formes solides et durables de coexistence intérieure entre les peuples. Il a fait sentir son influence dans les régions voisines et nous revient en créant de puissants liens auxquels l'Autriche, la Suisse, la Norvège et d'autres pays participent. Il se traduit par la volonté des peuples qui se sont libérés du joug de la dictature ou qui sont en train de se débarrasser des chaînes d'une domination autoritaire.

La Grèce souhaite adhérer à la Communauté après s'être tournée si résolument vers l'Europe pendant le combat qu'elle a mené pour sa liberté démocratique. Nous ne pouvons pas la laisser devant la porte.

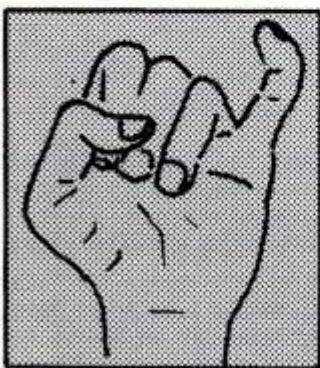
Au Portugal, la vitalité et la volonté de résistance des forces démocratiques se sont affirmées, en dépit d'un pessimisme aussi néfaste qu'arrogant. C'est pourquoi notre responsabilité est grande à l'égard de ce pays qui a été si longtemps exclu de l'Europe démocratique.

L'Espagne s'engage dans la voie du changement, même si c'est encore avec hésitation et incertitude. Nous devons dans ce processus nous tenir amicalement aux côtés du peuple espagnol. Pour la transformation de ce grand pays foncièrement européen, la perspective démocratique européenne sera d'une importance décisive.

Je n'ai pas besoin d'expliquer comment je conçois l'ouverture de la Communauté sur le monde. On sait ce que je pense des rapports avec l'Amérique et de l'Alliance atlantique, de la détente entre l'Est et l'Ouest qui est une oeuvre de longue haleine, de nos obligations à l'égard des pays pauvres. Le monde dans lequel nous vivons n'est plus concevable sans l'existence de la Communauté européenne. Le respect qu'on lui porte à l'extérieur contraste de façon frappante avec le manque de courage qui semble souvent la paralyser à l'intérieur. Franchement, je comprends l'inquiétude de ceux qui disent que la Communauté pourrait se diluer à l'extérieur si elle ne prend pas plus de substance à l'intérieur.

Il ne faut absolument pas confondre pusillanimité et prudence. Je suis sûr que dans notre Communauté et avec elle nous pourrions démontrer que la force de la démocratie reste intacte : en tant que mode d'organisation de l'Etat et de la société humaine, en tant que liberté liée au sens de la responsabilité sociale. Je souhaite que se produise cette étincelle au Parlement européen et qu'elle engendre ce qui sera un jour le gouvernement des Etats-Unis d'Europe.

Beaucoup de travail nous attend dans cette voie. Mes amis politiques m'autorisent à dire qu'ils sont pleinement conscients de leur responsabilité.



Mon p'tit doigt Fédéchoses

Nous avons lu dans " L' APPEL " , revue gaulliste "de gôche" :

" TOUJOURS PAS DE CHANGEMENT "

article de Bertrand FESSARD DE FOUCAULT

En voilà toujours deux :

Bétand Froussard de Fécault Bécault Fécal de Foutant

Depuis la décision historique du Conseil européen de Rome qui le 1er décembre dernier a annoncé que les premières élections du Parlement Européen au suffrage universel direct auraient lieu en mai ou juin 1978, l'Europe politique est au centre de bien des passions. En France la majorité comme l'opposition sont divisées. Alexandre Sanguinetti et Georges Marchais, chacun à un extrême de l'échiquier de la classe politique sortent de leurs gonds ; l'un parle de "Nouvelle Résistance", l'autre de "Crime contre la France". Gaullistes intégristes d'extrême droite et communistes du PCF se retrouvent, comme au temps de la CED, au coude à coude contre l'Europe. En cette période fondamentale de lutte (dans deux ans, en 1978 nous aurons déjà gagné ou encore perdu) il est nécessaire de suivre au jour le jour les évolutions et les déclarations. La liste dont nous publions ci-dessous la première mouture, et qui sera mise à jour tous les trois mois, est basée sur les articles publiés par "Le Monde" tant sur l'élection elle-même que sur des sujets qui lui sont liés, plus ou moins intimement, tels que le rapport sur l'Union Européenne du Président Tindemans.

LE MONDE et l'élection européenne



Christian CHAUTEEMPS

DECEMBRE 1975

- 2 Décembre . Le Conseil Européen de Rome. M. Giscard d'Estaing pour l'élection du Parlement Européen au suffrage universel.
- 11 Décembre . "L'élection du Parlement Européen au suffrage universel conduirait à l'atlantisme". Michel Debré.
- 12 Décembre . Déclarations de M. Chirac et M. Chaban-Delmas.
- 13 Décembre . "Une nouvelle Résistance" par A. Sanguinetti.
- 18 Décembre . "L'aventure recommence". Michel Debré
. Trois mille pétitions pour l'élection directe du Parlement Européen reçues par les sénateurs seront remises au gouvernement.

JANVIER 1976

- 3 Janvier . "Le Bond en avant" par J. Mallet du C.D.
. "La France ou l'Europe" par Ch. Hernu du P.S.
- 8 Janvier . Rapport de M. Tindemans sur l'Union européenne.
- 9 Janvier . Rapport Tindemans.
. "Les pieds sur terre, mais..." par P. Drouin.
. Réaction de journaux : - La lettre de la Nation
- L'Humanité.
- 10 Janvier . "Une mauvaise action pour l'Europe" par Michel Debré (sur rapport Tindemans).
. "Le parti socialiste favorable" par Pontillon.
. Lettre de M. Etienne Hirsch
. "Un faux problème". Chirac.

- 14 Janvier . Déclarations de Lecanuet sur le remaniement ministériel.
- 15 Janvier . Les attributions de M. J.F. Poncet
 . "Pour une défense européenne". A. Chalandon.
 . La gauche et le processus d'intégration (CERES notamment).
- 20 Janvier . Les représentants des P.S. de la Communauté européenne réservés sur le rapport Tindemans à la réunion d'Elseneur.
 . "On veut créer une Europe vouée au veau d'or américain". A. Sanguinetti.
- 21 Janvier . Déclaration de M. Hernu à Chartres sur l'élection du P.E.
 . "Nouveau Manifeste pour l'Indépendance de l'Europe" signé par des personnalités de la majorité présidentielle.
 . P.C. italien inquiet de la vieille hégémonie franco-allemande après le rapport Tindemans.
 . M. Wilson tient pour possible les élections européennes en 1978.
- 22 Janvier . Le choix des procédures pour l'élection du Parlement Européen.
 . Les socialistes apporteraient leur voix au projet d'élection européenne.
- 23 Janvier . Lettre de MM Peyrefitte et Gorse au Monde.
 . A. Sanguinetti demande la réunion d'un conseil national U.D.R.
 . Déclaration de Dominati, secrétaire général des R.I. à l'émission "C'est-à-dire" sur Antenne 2.
 . Le C.D.P. pour un renforcement de l'exécutif.
 . "L'Europe Constitutionnelle" par Jacques Robert.
- 24 Janvier . Déclarations de : MM. Mitterand, Mauroy, Sarre (CERES)
 . M. Mitterand dément avoir adressé un message à M. Giscard d'Estaing.
 . Déclaration de Yves Guene (U.D.R.) à France-Inter.
 . Déclaration de M. Gilbert Granval, ancien ministre de de Gaulle.
 . Charbonnel démissionne du MUT pour l'indépendance de l'Europe.
- 25 - 26 . Les Radicaux de gauche se méfient des sirènes atlantiques
- 28 Janvier . Dix anciens dirigeants du M.I.E. condamnent son dernier manifeste.
 . "La position du P.S. ressemble à celle du P.C. italien" par F. Mitterand.
 . Déclaration de M. M. Jobert
 . "La Pensée Nationale" publie une déclaration hostile à l'élection du P.E.
 . Page l'Evènement sur "Les élections à l'Assemblée Européenne.
- 30 Janvier . "Le rapport Tindemans avance des propositions inacceptables" Jean-Pierre Cot (P.S.).
 . "La défense européenne est un terrain d'hypocrisie". M. Jobert.
 . Correspondance à propos d'un Manifeste Européen.
- 31 Janvier . Le secrétaire au Foreign Office, M. Callaghan considère la G.B. comme engagée dans l'organisation des élections européennes.

federalismo militante

Mensile della Gioventù Federalista Europea

FEVRIER 1976

- 2 Février . Le regard des gaullistes sur les positions des communistes en matière européenne dans un article de F. de Foucault sur le Congrès du P.C.F. "Trois regards sur le P.C.".
- 3 Février . "Le Comité Directeur du P.S. confirme son accord à l'élection du Parlement Européen".
 . "Les Radicaux de gauche préparent un document sur les questions européennes".
 . "Les Ministres U.D.R. souffrent" : A. Sanguinetti.
 . "Il y a des nostalgiques à l'U.D.R." : Jacques Soustelle.
- 4 Février . "Des gaullistes s'élèvent contre l'élection du P.E. au suffrage universel". dans la revue l'Appel.
 . "M. Bouchacourt démissionne du MUT pour l'Indépendance de l'Europe".
- 6 Février . L'U.D.R., à la réunion de son bureau exécutif, manifeste sa réprobation à l'élection du P.E.
 . "Le mode de scrutin n'est pas exclusif" : Lecanuet.
 . "Nous ne transigeons avec personne" : G. Marchais.
- 7 Février . Le groupe socialiste reproche à M. Chatenet membre du Conseil Constitutionnel, d'avoir enfreint à son obligation de réserve.
 . Déclarations de M. Mermaz (P.S.) à Oullins.
 . Congrès de l'Europe : M. Mitterand fait des critiques de fond au rapport Tindemans.
- 8 - 9 Février . Congrès de l'Europe : "Il est temps de donner à l'Europe une réalité populaire" : Mitterand.
- 11 Février . Bulletin de l'étranger : l'adhésion de la Grèce au Marché Commun et l'intégration politique de l'Europe.
 . "Un référendum pour une Europe indépendante" par Gaston Palewski.
 . Création d'un comité pour l'indépendance nationale.
 . Le Comité Directeur du Parti Radical-socialiste contre un référendum de l'Europe.
- 12 ou 13 . M. Burin des Rozières, ancien secrétaire à la Présidence de la République, voit l'indépendance nationale menacée.
 . M. Messmer prend position dans une lettre ouverte.
- 12 Février . Sommet franco-allemand dans la région de Nice : les élections européennes à l'ordre du jour.
- 13 Février . "Rêves et réalités" : Pierre Lefranc.
- 15 - 16 . Bulletin de l'étranger : D'accord pour quoi ?
 . Paris et Bonn : directoire européen ?
- 17 Février . Les partis français devant les élections européennes : R.I., Réformateurs, U.D.R., P.S., P.C.
 . "L'impérialisme allemand est agressif" : G. Marchais.
- 19 Février . "Le Rapport Tindemans est un nid d'ambiguïtés" par M. de la Malène, U.D.R.
- 20 - 21 . Correspondance de M. Legrand-Laru à propos de l'article de Pierre Lefranc.
- 22 - 23 . M. Chirac, à la télévision, tranquillise les gaullistes.
- 24 Février . Giscard d'Estaing a étudié le dossier européen durant ses vacances.

EDUCATION

LA REFORME DU SECOND CYCLE :

un arbre ; derrière : une forêt

Jean-Marie DUBOS

Président du Comité Etudiant de Réflexion et d'Action
Membre de la Conférence des Organisations Etudiantes



La lutte qui s'est engagée depuis quelques semaines entre le Secrétariat d'Etat et l'Université montre à quel point l'administration est coupée de l'ensemble des citoyens.

Contrairement aux affirmations de Madame le Ministre, le mouvement n'est pas minoritaire. La grande majorité des Universités est en lutte si elles ne sont pas toutes en grève. Nombre de conseils d'Université ont voté contre l'application de la réforme. La Conférence des Associations Etudiantes, dans sa dernière réunion, s'y est montrée franchement hostile. La Conférence des Présidents d'Université l'ont également repoussée.

Un texte portant sur les études supérieures et refusé par les étudiants et les professeurs est-il un texte acceptable ? Nous ne saurions le penser.

Aux allégations du Secrétariat d'Etat selon lesquelles cette réforme est concertée, nous opposons un démenti formel : à titre d'exemple on peut citer qu'à une de mes questions Monsieur SOISSON répondait que l'aménagement des licences préparées en quatre ans n'était envisagée que dans le long terme ; quatre mois plus tard l'arrêté du 16 Janvier et la circulaire du 25 Février venaient contredire cette affirmation. Il n'est pas question pour nous de discuter ici des modalités techniques de la réforme mais d'essayer d'en saisir l'esprit.

Le problème est en fait beaucoup plus vaste. L'enseignement, dans son ensemble, subit, à chacun de ses stades de la maternelle au doctorat, une "adaptation". René HABY fait "changer de vitesse" à ses enseignements, Alice SAUNIER SEITE "met en prise" l'Université et le monde du travail.

L'exacte adéquation des filières de formation au monde du travail, Voilà le Credo du moment. Pour les uns et je préfère en être, c'est un rêve aux frontières de l'Utopie. Pour d'autres c'est un moyen de permettre à une forme de rapports sociaux de se survivre.

Cette adéquation implique deux facteurs :

- d'une part une définition à moyen et long terme des besoins de l'économie
- d'autre part une spécialisation croissante des études.

Le premier facteur ne serait envisageable (le serait-il vraiment ?) qu'en économie planifiée, notre libéralisme avancé la rejette et refuse ainsi de se donner l'outil d'une analyse qu'il prétend faire.

Le second facteur entraîne les étudiants vers une pédagogie restreinte ou l'accumulation de connaissances dans un domaine l'emporte sur les facultés de synthèses et de critique, bloquant ainsi les individus dans des rôles d'exécutants. L'instauration de filières d'enseignement supérieur court montre cet échec. Les diplômés universitaires de technologie ne sont pas, dans leur ensemble, reconnus dans les conventions collectives. Les employeurs ne veulent pas de ce type d'étudiants trop sectorisés à leurs yeux. Ces mêmes employeurs ne désirent pas plus accueillir les éléments ayant acquis des connaissances réputées plus vastes dans l'enseignement supérieur long. Seuls trouvent grâce les élèves de certaines grandes écoles, non pas tant pour leurs capacités techniques que parce que les employeurs savent que ces derniers ont assimilé au plus haut point les valeurs dominantes de la bourgeoisie, et, qu'étant des leurs, ces éléments sauront reproduire les schémas sociaux politiques qu'eux-mêmes défendent.

Le système d'enseignement en France n'a jamais été égalitaire, il n'a jamais voulu l'être.

Aux mains d'une classe dirigeante, il n'en assure que la continuité. L'école divisée, c'est l'enseignement à deux vitesses, c'est le bac à la carte, ce sont les universités concurrentielles : Une logique, un schéma impeccable, implacable.

La contestation étudiante semble après une longue éclipse reprendre ; dans quel but ? Alors que les étudiants ne représentent que 6 % des éléments d'une classe d'âge, s'agit-il seulement de permettre à quelques uns d'entre eux d'obtenir un diplôme dont nul ne connaît la valeur ?

Pour notre part, nous ne saurions nous laisser enfermer dans une telle dialectique.

Nous nous attachons à définir une Université progressiste et ouverte, tournée vers l'action en milieu économique et social, sans coupure entre le monde du travail et celui des études. Les étudiants doivent être des citoyens à part entière et les citoyens avoir tous accès à cette culture que s'approprient à l'heure actuelle quelques coteries dirigeantes.

Nous réclamons un système d'enseignement où le temps de travail réel à des postes de production effectifs soit lié au temps de formation intellectuelle ; un enseignement où la culture pratique enrichisse la formation théorique par l'expérience ; une Université ouverte à tous ; une société ne considérant pas l'étudiant comme un inactif qui deviendra un cadre de sa structure mais comme un travailleur en formation.

Les partis politiques, les syndicats, les forces socio-économiques n'en semblent pas convaincus. Depuis 10 ans nous le crions. Demain sera-t-il trop tard ?

les fédéralistes dans la rue

Le Conseil Européen du 1^{er} avril devait constituer une étape importante pour l'élection du P.E. On apprend par la suite qu'il n'avait accouché que d'une souris.

Malgré les difficultés financières (le prix d'affrètement d'un car) et les difficultés de calendrier (le sommet avait lieu un jour ouvrable) les fédéralistes de Strasbourg auxquels s'était joint un groupe de l'Europa Union de Bade Württemberg, ont retrouvé sur le plateau du Kirchberg des fédéralistes venus de toute l'Europe pour manifester en faveur de l'élection directe du Parlement Européen.

Parade des voitures officielles dont s'échappent nos princes et leur cour pour s'engouffrer dans une tour de verre et de béton. L'un d'eux s'étonne (c'est V.G.E. : "qui sont ces personnages qui manifestent ?").

La foi, l'enthousiasme, l'avenir en somme était ce jour là dans cette foule anonyme qui, par sa présence, niait les frontières que l'on s'ingéniait à conforter au 20^o (?) étage de la tour. (e. b.)



EDUCATION



le cadeau de départ de j.p. Soisson

Francis MANTES

La réforme du second cycle constitue le dernier volet d'un ensemble de restructuration de l'Université : En 1973, la réforme du premier cycle, en 1975 la réforme du troisième cycle, et pour couronner le tout, on réorganise la licence et la maîtrise en 1976. Ces trois réformes tiennent du même esprit : Il s'agit de faire de l'université, un cercle d'élèves et de privilégiés. Tous les moyens sont bons pour y parvenir : une sélection qui tend à s'institutionnaliser à travers les multiples barrages que sèment les textes réglementaires, une sélection dont se fait complice le patronat nouvellement introduit dans les rouages universitaires.

Les inquiétudes des étudiants, leurs revendications n'ont pas trouvé d'écho. Ou plutôt, si, en sens contraire. Devant le nombre croissant des étudiants dont on a toujours dit qu'ils pouvaient "librement" accéder à l'université et s'y maintenir, on officialise la sélection (Bac, Réforme Haby - (1) Deug, licence etc...)

LA LICENCE

La licence, réduite à 3 ans en Droit et Sciences Economiques, est conçue comme "un diplôme terminal". L'idée est claire. Avec une licence tout étudiant peut trouver un job ! Pousser ses études serait superflu. "Les étudiants titulaires du Deug peuvent s'inscrire de plein droit pour l'obtention de la licence à laquelle ce diplôme donne accès". Cela signifie qu'à tel type de Deug, devra correspondre telle licence. Cette organisation de filières à sens unique et sans passerelle nie le principe de pluridisciplinarité. De même avec tel type de licence, l'on devra suivre tel type de maîtrise.

(1) Voir l'article de Jean-Marie Dubos dans *Fédéchoses* n° 10.

Outre le cloisonnement des filières qu'elle impose, la licence ne peut être considérée comme un diplôme terminal valable et s'avère incompatible avec la véritable qualification professionnelle exigée d'un licencié. La licence ne constitue rien de plus qu'un super Deug, une troisième année d'orientation. Or telle n'est pas la vocation d'un deuxième cycle qui est une période de spécialisation et de préparation à la vie professionnelle. Le second cycle se partage entre la licence et la maîtrise : Les étudiants pouvant accéder en maîtrise pourront, seuls, espérer une spécialisation.

L'admission "de plein droit" en année de licence peut comporter des dérogations ; En effet une procédure d'examen sur dossier et de contrôles d'aptitudes et de connaissances est prévue pour les étudiants titulaires d'un deug et désirant s'inscrire dans un autre établissement. Il est certain que cette dérogation constitue un moyen pour les établissements de limiter le nombre d'entrées résultant de transferts.

Si l'admission de plein droit en licence est en principe garantie, il faut toutefois rappeler que l'obtention du Deug lui-même n'est pas toujours chose facile. A ce niveau et particulièrement en première année, la sélection est forte et les pourcentages d'abandons ou d'échecs sont élevés... C'est dire que l'admission de plein droit est tout à fait méritée !

La licence trouve son caractère par rapport à la maîtrise. Elle ne constitue pas une étape de spécialisation et ne permet pas un accès automatique en maîtrise. Son avenir est lié à celui du diplôme universitaire de technologie. L'étudiant muni d'une licence se trouve handicapé dès son entrée sur le marché du travail.

LA MAITRISE

La maîtrise correspond à l'ancienne quatrième année de licence pour le Droit et les Sciences Economiques. Elle constitue le dernier panneau du second cycle. Mais la possibilité d'y accéder est étroitement réglementée...

Selon le décret, "les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent par une réglementation nationale peuvent s'inscrire en vue d'une maîtrise, lorsque le diplôme qu'ils possèdent correspond à la finalité de celle-ci, les modalités de cette correspondance sont fixées par l'arrêté d'habilitation".

Une première remarque s'impose : l'inscription en maîtrise ne se fera pas automatiquement. En effet les "diplômes nationaux sont délivrés par les établissements publics habilités par le Secrétariat d'Etat aux Universités". Chaque université, chaque UER devra donc, pour recevoir l'habilitation faire connaître "ses" conditions pour l'accès à la maîtrise. En appréciation de celles-ci, l'habilitation pourra être accordée ou refusée par le pouvoir. Une deuxième remarque concerne le cloisonnement des filières qui se manifeste également à ce niveau puisqu'une correspondance doit exister entre la licence et la maîtrise.

Par son mode d'accès, la maîtrise ne constitue plus un droit mais un privilège ; Pour certaines universités qui recevront l'habilitation à la délivrer pour certains étudiants qui rempliront les conditions fixées dans l'arrêté d'habilitation.

Tout en renforçant la sélection traditionnelle, cette réforme révèle en fait l'incapacité du pouvoir d'établir une véritable politique universitaire à long terme et la négation de certains principes qu'exigent la sauvegarde et le bon fonctionnement de l'université.

L'ACTION COMBINEE DU SECRETARIAT D'ETAT AUX UNIVERSITES ET DU PATRONAT

L'introduction des milieux professionnels dans la vie de l'université constitue le caractère principal de la réforme. Comme le prévoit le décret, les diplômes nationaux sont délivrés par les établissements publics habilités par le Secrétariat d'Etat aux Universités. C'est à ce niveau que se manifestent le S.E.U. et le patronat. Les demandes d'habilitation présentées par chaque université sont soumises à l'appréciation du S.E.U. "Le dossier situe les propositions qu'il contient par rapport aux critères définis par les groupes d'études techniques". Or "les G.E.T. sont constitués par référence aux principaux secteurs d'activité économique, sociale et culturelle de la Nation".

"Ils sont composés pour majorité d'universitaires et pour un tiers au moins de représentants de ces activités désignés par le Secrétariat d'Etat. Le dossier est soumis à l'avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

(dont le rôle est à peu près nul aujourd'hui). Cet avis est formulé après examen du rapport des groupes d'études techniques. Le tout est soumis à l'appréciation du S.E.U. qui délivre (ou ne délivre pas) l'habilitation.

C'est clair. Le Patronat se voit confier une importante mission : celle d'adapter l'université à la conjoncture économique, aux contraintes du marché, aux orientations économiques définies par les patrons et les grandes entreprises. En un mot, l'université tombe sous les caprices du patronat qui définira en majeure partie la politique de Secrétariat d'Etat. En voici une preuve : "l'habilitation est accordée pour une période qui ne peut excéder cinq ans en fonction du dossier présenté par l'établissement, des moyens susceptibles d'être mis en oeuvre et des besoins nationaux et locaux". Cela révèle l'incapacité du pouvoir d'établir une politique d'éducation à long terme et de maîtriser les problèmes locaux (emplois). Pour cela il s'en remet au patronat, tout aussi incapable d'ailleurs, de résoudre le problème de l'emploi. Les habilitations seront non seulement accordées en considération des moyens budgétaires de chaque université mais en fonction des besoins nationaux et locaux. Il n'est pas difficile d'imaginer que ces besoins locaux sont ceux du patronat qui "saura y faire" pour se procurer une main d'oeuvre à bon marché. (Il est en effet plus disposé à exploiter les besogneux qu'à résorber le chômage). Il pourra de par ses fonctions contrôler effectivement les programmes des universités et opposer son veto lorsque les "besoins locaux" ou l'absence de besoins locaux l'exigeront.

Malgré les promesses de garantie faites par Alice Saunier Seité, nouveau secrétaire d'Etat aux universités, quant à la valeur nationale des diplômes, il est permis de douter de telles affirmations. Car s'il est prévu que "toute licence, toute maîtrise portent une dénomination nationale" ce n'est que dans la mesure où elles sont habilitées par le S.E.U. Un avis défavorable des groupes d'études techniques suffit à donner une opinion au Secrétariat d'Etat... De plus, cette "dénomination nationale correspond... à l'objectif professionnel" des études. En conséquence la valeur nationale des diplômes dépendra du bon vouloir du patronat local.

L'ingérence des milieux professionnels dans la vie des universités est grave de conséquences. Non seulement elle porte atteinte au principe de l'autonomie des universités tenues vis à vis du S.E.U. et du patronat local, mais aussi elle organise une super sélection des universités à travers la concurrence ; la crainte d'un refus d'habilitation, c'est-à-dire la coupure des crédits, la disparition à court terme, incitera les établissements à proposer des programmes et conditions d'accès dans des termes qui nécessairement devront satisfaire les entreprises. C'est la voie à la surenchère et au "oui, mais..." imposés par les groupes d'études techniques, et seuls les étudiants en pâtiront.

UNE REFORME QUI S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE DE LA PENURIE

Les universités connaissent de graves difficultés financières. Faute de crédits suffisants, certains établissements ont limité ou supprimé des enseignements, fermé des laboratoires, diminué leurs contingents d'enseignants ; d'autres établissements envisagent purement et simplement de fermer leurs portes.

J. P. Soisson avait mis en place une nouvelle organisation de répartition des crédits budgétaires qui se situait, disait-il, dans le cadre de l'autonomie des universités. Il s'agissait en fait, à travers une politique de restriction budgétaire de laisser aux universités le soin de régler elles-mêmes et par tous moyens le problème du nombre croissant d'étudiants, tout en supprimant les "disparités" entre universités, en leur conférant un pouvoir de contrôle des flux étudiants dans la possibilité "de relever la barre" d'accès aux études. Restrictions budgétaires, faveur pour certaines universités dites de pointe, légalisation du numerus clausus, tels sont les principaux traits de cette réforme budgétaire. Le second volet de cette réforme apparaît dans la présente. Ainsi les universités à vocation non économique, non scientifique, sont condamnées à court terme. Les autres qui auront conclu des accords valables avec le patronat recevront les fruits de leur collaboration. L'on peut même imaginer que les grandes firmes apportent leurs contributions en contrepartie d'un diplôme Rhône Poulenc, Carrefour ou Jacques Borel...

la grève des avocats :

un mauvais procès

Les avocats ont l'habitude des mauvais procès et leur grève en est le résultat. Sous prétexte de mieux défendre les justiciables ils reprochent aux réformes récentes de dispenser des frais qu'occasionne l'assistance, dans certaines procédures, d'un auxiliaire de justice.

Il est certain qu'il doit y avoir de profondes réformes. En premier lieu car il est impossible aux auxiliaires de justice de se tenir à jour en ce qui concerne les textes et la jurisprudence. Les avocats sont obligés de se spécialiser et de se regrouper. En second lieu car du point de vue social le vide judiciaire est énorme.

Pour les locataires, les consommateurs, les contractants les plus faibles, les petits délinquants l'appui et le conseil de l'avocat manquent souvent. Le recours au juge également. Cette situation est voulue tant par les avocats que par l'Etat.

Les avocats prétendent encore conserver leur "indépendance" ; une indépendance qui pour eux ne peut connaître de restrictions. Mais l'exercice de la défense coûte cher à celui qui les procure... d'où le montant des honoraires.

L'Etat, quant à lui, a transformé les avocats en percepteurs.

La majorité de la clientèle potentielle ignore que lorsqu'elle paie un conseil elle verse une large part à l'Etat.

Sur 100 F. versés à un avocat, frais et taxes déduits, il lui reste 30 F alors qu'un cabinet comprenant un avocat,

une secrétaire à plein temps et un matériel de bureau complet revient à 12.000 F. par mois. Un tiers des affaires traitées coûte de l'argent à une étude et cette charge est naturellement répercutée sur les deux tiers restants.

L'aide judiciaire ne rembourse qu'une partie des frais avancés par l'avocat et les commissions d'office ne sont pas indemnisées du tout.

Qui peut soutenir qu'on ne pourrait pas mettre en place un nouveau statut de l'avocat lui permettant d'exercer son activité avec humanité et loyauté tout en lui assurant une rémunération correcte ?

Tout citoyen devrait avoir, dans les faits, le droit à la défense et au conseil. Les avocats n'ont plus les moyens de leurs ancêtres humanistes pour exercer généreusement leurs activités.

Le remède est peut-être dans la fonctionnarisation.

En avançant cette idée je sais que je risque fort de me faire des ennemis.

Il n'en reste pas moins que les avocats feraient sans doute mieux de protester contre la misère de la justice, ses moyens archaïques et les atteintes réelles aux libertés.

Ils trouveraient dans ce combat de quoi recouvrer leur honneur dont ils se glorifient tant. Et en notre époque, comme en toute autre, plus on parle de quelque chose moins celle-ci existe.

Prenez l'exemple du libéralisme...

Gilles HUVELIN

LE BUREAU DE L'UEF, REUNI A BRUXELLES LE 7 FEVRIER 1976, A EXAMINE LE PROBLEME DES ELECTIONS EUROPEENNES ET A DECIDE ENTRE AUTRE D'ATTIRER L'ATTENTION DES RESPONSABLES ET DES MEMBRES DE L'UEF SUR CE QUI SUIT :

L'UEF ne doit pas se présenter aux élections européennes si et quand elles auront lieu. Toute candidature aux élections européennes présentée au nom de l'UEF ou en tant que membre de l'UEF n'est pas acceptable pour une question de principe, pour des raisons statutaires et pour des raisons politiques.

Du point de vue statutaire, puisque tout adhérent de n'importe quel parti politique démocratique peut être membre de l'UEF, il est exclu en principe que l'UEF se mette en compétition sur le plan électoral.

Quant aux raisons politiques, puisque le but de l'UEF est celui d'influencer les partis politiques et cela dans les meilleures conditions, il est inadmissible, surtout au moment de la préparation de l'élection européenne, d'agir sur les partis politiques et de les stimuler si on entre en concurrence avec eux.

L'UEF ne peut se laisser entraîner dans la campagne électorale par des candidatures individuelles ni par quelques-unes de ses sections nationales qui voudraient tenir une conduite différente de celle énoncée en ce document.

N.B. L'UEF n'a rien à objecter à des candidatures de la part de ses membres s'il n'y a pas de référence à la condition de membre de l'UEF.

APPEL

POUR SAUVEGARDER L'INDEPENDANCE D'I.P.N. ET ASSURER SON DEVELOPPEMENT

L'Imprimerie Presse Nouvelle de Lyon a été créée en 1972 par des travailleurs de l'imprimerie. Leur but : « Construire un outil au service de la diffusion massive des idées, participant sur un plan général ou dans des secteurs particuliers à la lutte pour l'émancipation des travailleurs. »

Aujourd'hui, instrument complet, indépendant et largement utilisé, I.P.N. imprime sans exclusive à gauche.

Aujourd'hui à Lyon, les organisations de gauche et d'extrême gauche, les groupes ou individus, les militants politiques ou syndicaux, culturels, peuvent compter sur une imprimerie capable de produire des travaux dans des conditions de délais et de prix que seule une équipe de militants est capable de réaliser.

Le pouvoir n'a jamais toléré l'existence d'I.P.N. :

— En février 74, I.P.N. est perquisitionnée, ses animateurs poursuivis pour avoir imprimé un tract du Groupe d'Action et de Résistance à la Militarisation. Grâce à un vigoureux mouvement de soutien, Henri Leclercq, gérant d'I.P.N., est relaxé, en appel.

— En février 76, I.P.N. est de nouveau perquisitionnée. Perquisition d'intimidation pure et simple, au cours de laquelle sont saisis tracts et affiches légaux, diffusés trois mois plus tôt à des milliers d'exemplaires pour soutenir le Portugal en lutte.

— Ces dernières semaines, l'attaque du pouvoir ou de ses groupes de pression se porte sur le terrain économique : la principale banque en relation depuis 10 ans avec les imprimeurs qui ont créé I.P.N., puis avec I.P.N., vient de rompre sans aucune justification commerciale des accords commerciaux classiques fondés sur plusieurs années de gestion équilibrée.

Cette attaque survient quelques jours après la création d'une « Association des amis de l'Imprimerie Presse Nouvelle ».

Il faut stopper cette escalade, les attaques contre I.P.N. font partie d'une politique d'ensemble du pouvoir, ces attaques sont autant d'atteintes à la liberté de la pensée, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse.

Nous voulons sauver I.P.N. pour nos luttes, pour des centaines de luttes, pour tous ceux qui, dans des luttes émancipatrices d'aujourd'hui, préparent la société de demain.

SOUSCRIPTION

de l'Association des Amis de l'Imprimerie Presse Nouvelle
Pour tout règlement au nom de l'Association des Amis d'I.P.N.
39, rue Burdeau 69001

C.C.P. Paul ROBIN 384268 F LYON

15 millions avant la fin mai

L'Association des Amis d'I.P.N. (loi 1901) regroupe des militants venant à titre individuel des organisations de gauche, d'extrême-gauche, des syndicats et de nombreuses personnes luttant sur des fronts particuliers ou simplement résolues à se battre pour la liberté d'expression. Dans un appel en forme de dossier, l'Association expose en détail ce qu'est I.P.N. et propose à tous ceux qui sont prêts à apporter leurs concours à la bataille :

D'abord de réunir 150 000 NF AVANT FIN MAI. C'est beaucoup, mais relativement très peu comparé aux deux cents à deux cent cinquante millions d'anciens francs de la valeur marchande d'une imprimerie qui peut aider, a aidé et aide encore des centaines de luttes.

De faire connaître et signer l'appel de l'Association, d'y adhérer pour nous aider sous les formes diverses proposées à assurer une trésorerie à l'imprimerie et des conditions de vie décentes aux camarades qui y travaillent.

Pour recevoir l'Appel de l'Association (joindre 1,40 F de timbres)

Pour adhérer à l'Association (15 F) et recevoir son « Dossier d'information »
ASSOCIATION DES AMIS D'I.P.N., 39, rue Burdeau, 69001 Lyon, tél. 28.44.65